

PLAN DURANCE MULTI-USAGES

Aménagement et gestion du bassin versant et des territoires desservis par la Durance et ses affluents



22 février 2005

Mission confiée au préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 6 février 2004, par les ministres en charge de l'écologie, de l'économie, de l'équipement et de l'agriculture

Elaboration du document dans le cadre d'un comité de pilotage du Plan Durance

Secrétariat : Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

	page
A/ Le contexte	3
B/ Les enjeux du plan Durance	4
C/ Les modalités d'organisation	5
D/ Les orientations et actions du plan Durance	6
E/ Le descriptif des actions	13
F/ Les besoins en financements du plan Durance	84

ANNEXES

Annexe 1 : lettre de mission	85
Annexe 2 : composition du comité de pilotage	

A/ Le contexte

La lettre de mission du 6 février 2004

Les ministres en charge de l'écologie, de l'économie, de l'équipement et de l'agriculture ont confié au préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 6 février 2004, une mission visant l'élaboration « d'un plan d'orientations stratégiques sur la Durance » ; ces orientations devant être déclinées dans un plan d'actions concrètes précisant les maîtrises d'ouvrage, les coûts prévisionnels correspondants et les financements envisagés ». Les principaux objectifs fixés par la lettre de mission (jointe en annexe 1) sont la maîtrise de l'utilisation de la ressource en eau et son partage équitable entre les grands usages, la restauration des milieux aquatiques, la prévention des risques liés aux inondations et enfin, la valorisation touristique et économique des territoires.

L'élaboration de ce plan Durance s'inscrit dans le prolongement de la mission interministérielle effectuée sous l'égide de l'inspection générale de l'environnement. Le diagnostic et les différentes propositions du rapport d'inspection, rendu le 23 août 2002, ont constitué la base de discussion pour l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du plan Durance, en tenant également compte des études qui se sont poursuivies depuis 2002 dans le cadre de démarches pilotées par les acteurs du territoire de la Durance.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie globale de réduction des risques d'inondation pour le fleuve Rhône et ses affluents, le préfet de bassin, M. Lacroix, a confié au préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par arrêté du 30 novembre 2004, une mission spécifique sur la Durance. La traduction de cette mission correspond au « volet inondation » du plan Durance.

Les démarches locales

L'élaboration du plan Durance s'inscrit dans les démarches initiées au niveau local depuis une dizaine d'années. Les événements malheureux de l'année 1994, correspondant à des crues exceptionnelles de la rivière Durance, ont participé à la prise de conscience collective sur la nécessité d'une gestion renouvelée de cette rivière, principal affluent de la rive gauche du Rhône. La sécheresse de l'année 1990 a favorisé une meilleure concertation entre différents usagers. Depuis ces événements marquants pour le territoire de la Durance, un bilan a pu être réalisé et des perspectives de gestion ont pu être définies. L'ensemble des travaux et études réalisés ne peuvent être cités mais il est à noter que l'étude globale engagée en 1997 par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) a permis de mieux comprendre le fonctionnement de cette rivière et de définir des propositions concrètes d'aménagements. Par ailleurs, une étude en cours, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par EDF dans le cadre du contrat de rivière val de Durance, apporte des connaissances majeures sur l'amélioration du transport solide.

De nombreuses démarches partenariales et contractuelles (contrats de rivière, SAGE ...) permettent de répondre au défi d'une gestion concertée de la rivière Durance et de ses affluents. Une synthèse des approches territoriales pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques, réalisée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, constitue une des actions du plan Durance.

Ces démarches font partie intégrante du plan Durance qui devra être mis en œuvre au moins jusqu'en 2015 dans le cadre des politiques nationales et européennes.

Le cadre européen, national et régional

La définition des actions du plan Durance intègre les objectifs de la directive cadre sur l'eau, des directives « habitats » et « oiseaux », et de la directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

Les enjeux de la nouvelle loi sur l'eau, de la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, du contrat de plan Etat-Région conditionnent également les orientations du plan Durance.

B/ Les enjeux du plan Durance

Les aménagements sur la Durance et le Verdon, pour la plupart mis en place au milieu du 20^{ème} siècle, ont permis de mettre de nombreux territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'abri de la sécheresse, de favoriser le développement de l'agriculture, de fournir de l'eau potable et de produire de l'électricité. La ressource en eau destinée à ces usages transite principalement par le canal EDF, d'une capacité de 250 m³/s, qui longe le cours d'eau de la Durance entre le barrage de Serre-Ponçon et Mallemort. Ainsi, ne circule plus dans le lit de la Durance que le débit réservé réglementaire complété des retours d'irrigation et des apports intermédiaires des affluents non captés par l'aménagement. De plus, le lit de la rivière a fait l'objet d'extractions de granulats, jusqu'en 1994, et du développement d'activités agricoles. Le fonctionnement physique et hydrologique de cette rivière en est bien évidemment fortement affecté. Il en résulte notamment un déséquilibre morphologique de la rivière, avec par endroit un enlèvement accéléré et une augmentation du risque d'inondation. Depuis la mise en place des grands aménagements sont donc apparus (ou ré-apparus) de nouveaux enjeux comme la réduction du risque d'inondation mais aussi la préservation des milieux ou le développement touristique lié à la ressource en eau.

Le mode actuel de partage de l'eau entre les différents usages est régi par des droits d'eau anciens ; il dépend également de la nature des concessions. **L'enjeu principal du plan Durance est d'inscrire le territoire de la Durance dans une politique de développement durable visant un partage équitable de la ressource en eau entre les usages établis** (hydroélectricité, alimentation en eau agricole, industrielle ou urbaine) **et les usages émergents** (prévention des inondations, restauration des milieux, tourisme).

La ressource en eau de la Durance et de ses affluents concerne bien entendu les territoires traversés par ces cours d'eau mais **également de nombreux autres territoires, hors du bassin versant, desservis par des systèmes de canaux**. La recherche d'un nouveau partage entre les différents usages de cette ressource en eau nécessite donc de s'intéresser non seulement au cours d'eau de la Durance mais également à son bassin versant et aux territoires desservis (environ 75 % de la consommation d'eau de la région PACA provient de la Durance et de ses affluents).

C/ Les modalités d'organisation pour l'élaboration du plan Durance

Face à la diversité des enjeux sur le bassin versant de la Durance et de ses affluents, mais également à l'importance de cette ressource en eau pour l'aménagement et le développement économique de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur y compris pour les départements littoraux, le préfet de région a souhaité associer un maximum de partenaires à l'élaboration du plan Durance dans le cadre, d'une part, d'un comité de pilotage et, d'autre part, de comités de suivi spécifiques à chacune des actions.

Sont précisées ci-dessous les modalités d'organisation mises en place en 2004 pour *élaborer* le plan Durance. L'organisation prévue pour *mettre en œuvre* le plan Durance est l'objet de l'action 44.

** un comité chargé du pilotage du plan Durance*

L'élaboration du plan est coordonnée par un **comité de pilotage du plan Durance** (deux réunions programmées en 2004 : le 16 juin et le 10 décembre) présidé par le préfet de région, associant au pilotage le président du Conseil Régional. La composition de ce comité, définie en partie par la lettre de mission, est précisée en annexe 2. Les principaux acteurs du territoire de la Durance sont représentés dans ce comité. Par ailleurs, afin d'assurer une coordination avec le travail en cours sur la définition d'une stratégie globale de réduction des risques d'inondation pour le fleuve Rhône, sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin, ce dernier est membre du comité de pilotage du plan Durance.

** des comités de suivi pour chaque action*

Pour chaque action du plan, une structure est chargée du pilotage du **comité de suivi de l'action**. Les comités existants (par exemple, comités de rivière) sont valorisés autant que possible. A défaut, un comité ad hoc est constitué en associant l'ensemble des acteurs concernés qui sont volontaires. Afin de faciliter la mise en œuvre du plan, un seul comité peut être chargé du suivi de plusieurs actions sur des thématiques similaires.

Le pilote de l'action est chargé d'animer le comité de façon à préciser la problématique, les solutions proposées, les modalités de financement des opérations et un calendrier de réalisation. Le cas échéant, le pilote assure la maîtrise d'ouvrage des études et/ou travaux.

Un service de l'Etat est désigné au sein de chaque comité de suivi des actions (« **réfèrent Etat** »). Il est chargé, d'une part, de contribuer au bon déroulement de l'action et, d'autre part, de rendre compte de l'état d'avancement de l'action au sein des instances internes à l'Etat.

D/ Les orientations et actions du plan Durance

D1 – Classification des actions en fonction des objectifs de la lettre de mission

Ce plan couvre six orientations stratégiques correspondant aux objectifs fixés par la lettre de mission. Les quatre premières orientations (1 à 4) concernent des enjeux spécifiques à chacun des usages émergents ou des usages établis. La cinquième orientation (5) vise à déterminer les conditions d'un partage équitable entre ces différents usages. Enfin, la dernière orientation (6) consiste à organiser les acteurs et à développer la concertation afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace du plan Durance.

Chaque orientation est déclinée en une série d'actions concrètes dont le degré de détail est lié à l'état d'avancement de la réflexion entre les principaux partenaires. L'initiative de ce plan Durance a certainement permis de mobiliser les compétences mais ne devait en aucun cas viser à revoir des calendriers de travail établis de longue date dans le cadre de démarches concertées, au niveau local. Cette approche s'inscrit dans le « principe d'évolutivité » du plan Durance mis en avant dans le rapport d'inspection d'août 2002.

un plan décliné en 6 orientations et 45 actions

Orientations / actions	Pilote
<u>Orientation 1</u> : augmenter la sécurité face au risque d'inondation	
Prévoir le risque	
Action 1 : accompagner la modernisation du dispositif existant d'annonces de crue	DIREN
Action 2 : rechercher une approche globale de la gestion des crues sur la Durance et le Verdon en liaison avec la cinétique des crues du Rhône	DRIRE
Prévenir le risque	
<i>En empêchant l'augmentation de la vulnérabilité</i>	DIREN
Action 3 : élaborer un PPRI sur la Basse-Durance	
<i>En sensibilisant les populations</i>	
Action 4 : définir un programme de communication et de concertation afin de développer la conscience du risque	SMAVD
Action 5 : mettre en œuvre des plans de secours	SIDPC
<i>En améliorant le fonctionnement physique de la Durance</i>	
Action 6 : étudier et mettre en œuvre un schéma global d'amélioration du transport solide, en distinguant les limons et les graviers	EDF
Action 7 : étudier l'opportunité d'autoriser des travaux de dragages des graviers et limons dans les secteurs où le retrait mécanique constitue la seule solution	SMAVD
Action 8 : réduire la quantité de sédiments transportés par la rivière en contrôlant l'érosion des versants de marnes noires	DRAF
Action 9 : améliorer la gestion des limons en s'appuyant sur la connaissance des flux générés par les affluents	EDF
Protéger les populations exposées (<i>en améliorant les systèmes de protection</i>)	
Action 10 : mettre en œuvre un schéma cohérent de protections contre les inondations	SMAVD

Action 11 : revoir le dispositif actuel des ASF pour rendre la gestion des ouvrages plus efficace	Préf 13 &84
<u>Orientation n°2</u> : restaurer les milieux aquatiques	
Augmenter le débit d'eau dans la rivière en optimisant le rapport du gain environnemental au coût de la perte d'exploitation	
Action 12 : expérimenter de nouvelles modalités de gestion concernant le débit réservé saisonnalisé dans le cadre du renouvellement de la concession de Ste Tulle 1	DIREN et DRIRE
Action 13 : réaliser dans l'intérêt des milieux aquatiques des chasses de décolmatage	SMAVD
Une Durance aux milieux naturels restaurés, gérés et préservés	
Action 14 : adopter une démarche globale NATURA 2000 pour l'ensemble de la Durance	DIREN
Action 15 : participer à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sur la Durance	DIREN et AERM &C
Action 16 : définir des nouvelles modalités de gestion de la végétation dans le lit majeur de la Durance pour faciliter la remobilisation et l'évacuation des limons, en créant de la diversité écologique et en entretenant l'espace de liberté de la rivière, notamment par la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'essartement par EDF	SMAVD
Action 17 : améliorer la circulation des poissons migrateurs	SMIGIBA SMAVD
Action 18 : recenser et préserver les milieux humides annexes de la Durance et de ses principaux affluents (Buëch, Bléone, Asse)	SMAVD
Action 19 : définir une stratégie en matière d'extraction de matériaux sur les terrasses alluviales à travers l'actualisation des schémas départementaux des carrières	DRIRE
Durance et Etang de Berre	
Action 20 : élaborer un cadre de gestion global, à l'aval de Mallemort, des eaux issues de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon, compatible avec les actions du plan Durance	DRIRE
<u>Orientation n°3</u> : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau (agricole, industrielle, urbaine et d'intérêt général)	
Action 21 : réaliser un état des lieux sur les droits d'eau	SMAVD
Action 22 : mettre en place des aménagements nécessaires pour sécuriser quantitativement les ressources pour l'alimentation en eau des territoires de la région encore fortement exposés aux pénuries	DRAF
Action 23 : sécuriser quantitativement et qualitativement les usages de la ressource en eau (Durance, affluents et transferts d'eau hors bassin) liés à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine	DRASS
Action 24 : rechercher une meilleure organisation et un regroupement des structures gestionnaires de canaux (ASA, ASF, Syndicats ...)	DRAF
Action 25 : soutenir les efforts de modernisation concernant l'irrigation agricole pour réaliser des économies	DRAF

<u>Orientation n°4</u> : assurer une valorisation touristique, culturelle et économique des territoires du bassin versant	
Action 26 : améliorer notre connaissance des enjeux touristiques (étude fondatrice)	Préf 05
Action 27 : prendre en compte les enjeux des unités paysagères de l'espace durancien dans une optique patrimoniale, paysagère et touristique	DRAC
<u>Orientation n°5</u> : établir un partage équitable entre les grands usages	
Action 28 : élaborer un diagnostic de la gestion quantitative de la ressource en eau de la région PACA et évaluer les conflits d'usage actuels et à l'horizon 2015-2020, en vue de proposer une meilleure gestion	DIREN
Examiner les marges de manœuvre sur les usages établis	
Action 29 : engager une analyse approfondie sur la disponibilité des économies d'eau réalisées par les canaux agricoles et sur les valorisations possibles de tout ou partie de ces économies	SGAR/ AE RM&C
Action 30 : évaluer les flux d'eau en irrigation gravitaire dans le territoire en vue d'y quantifier les volumes affectés à l'entretien des milieux et aux usages qui dépendent de l'alimentation en eau d'irrigation	SMAVD
Action 31 : engager une étude de type évaluation des coûts externes appliquée au cadre de l'hydroélectricité sur la chaîne Durance-Verdon	DRIRE
Définir les modalités d'une gestion plus équitable	
<i>Renforcer la coordination et la solidarité entre territoires (amont/aval, Durance/affluents) dans la gestion de l'alimentation en eau</i>	
Action 32 : assurer une gestion concertée lors des situations de sécheresse	DIREN
Action 33 : créer une instance d'information et de concertation « type CED » pour la moyenne Durance	DRAF
Action 34 : examiner la contribution possible de la SCP en matière d'utilisation de la ressource en eau du Verdon et de partage équitable entre les grands usages	DRAF
<i>Définir un nouveau partage entre les usages</i>	
Action 35 : engager une étude approfondie des usages de la ressource en eau sur la base de scénarios de débits et d'économie d'eau	SMAVD
Action 36 : faire davantage supporter par l'ensemble des usagers bénéficiaires des services rendus par les canaux la contribution financière nécessaire à l'entretien des ouvrages et au fonctionnement des structures qui les gèrent	DRAF
Action 37 : définir les évolutions souhaitables des modalités de gestion de l'eau, dans le cadre du renouvellement des concessions hydroélectriques ou par une prise en compte dans les concessions existantes	DRIRE
Action 38 : proposer un « cadre juridique » pour la prise en compte de l'enjeu touristique sur les grandes retenues	Préf 05
<i>Conforter l'assise financière de la structure concessionnaire de l'axe fluvial de la Durance</i>	
Action 39 : déterminer les modalités de financement appropriées de cette structure, en complément des contributions de ses membres	Préf 84

Orientation n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures, développer la concertation

Action 40 : élaborer un programme de communication incluant une charte Durance	Région
Action 41 : mettre en place un observatoire de la Durance	SMAVD
Action 42 : favoriser le développement d'un organisme public local fort, interlocuteur référent sur l'ensemble du val de Durance	Préf 84
Action 43 : réaliser un état de lieux des approches territoriales pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques en cours ou programmées sur le bassin versant de la Durance et favoriser la coordination des différentes structures de gestion	AE RM&C
Action 44 : rénover les modalités d'intervention de l'Etat et de pilotage du plan Durance	SGAR
Action 45 : poursuivre le contrat de rivière sur le val de Durance puis mettre en place une démarche conduisant à l'élaboration d'un SAGE	SMAVD

D2 – Lien entre les actions – cohérence d'ensemble du plan

Le plan Durance intègre des actions réalisées par différents partenaires (collectivités, syndicats mixtes, EDF, Etat, agence de l'eau...) dans le cadre de procédures variées (contrat de rivière, DCE, missions régaliennes ...). Afin de mettre ces différentes démarches en perspective, et favoriser leur cohérence, il est proposé, ci-après, de présenter l'articulation entre les actions en fonction de quelques grands enjeux de la stratégie d'aménagement et de gestion du bassin de la Durance et des territoires desservis par ce cours d'eau et ses affluents.

*** articulation entre les actions relevant d'une approche socio-économique de la gestion de la ressource en eau**

L'expérimentation dans le cadre du renouvellement de la concession de Sainte-Tulle 1 (n°12) permet de tester en grandeur nature de nouveaux débits réservés. Concernant cette action emblématique d'une meilleure prise en compte des milieux, le rapport d'inspection d'août 2002 préconise de rechercher un couple de débits optimum au regard du rapport "efficacité sur le milieu/coût pour la collectivité". La nouvelle répartition de la ressource en eau entre les usages émergents et les usages établis se doit en effet de prendre en compte les conséquences économiques. C'est l'objet de « l'étude approfondie des usages de la ressource en eau sur la base de scénarios de débits et d'économie d'eau » (n°35), qui à partir de scénarios précis de nouvelle gestion (hypothèses de débits, de répartition des volumes, de cotes dans les retenues) vise à proposer une évaluation des conséquences économiques au bénéfice ou au détriment des différents usages.

Cette étude importante, qui devrait commencer à la fin de 2005 pour une durée d'environ deux ans et demi, nécessitera des données socio-économiques complémentaires, apportées notamment par les actions suivantes :

- l'étude fondatrice sur l'amélioration de la connaissance des enjeux touristiques (n°26) ;
- l'étude de type évaluation des coûts externes appliquée au cadre de l'hydroélectricité sur la chaîne Durance-Verdon (n°31). Cette dernière vise en particulier à évaluer les coûts indirects de l'activité de production d'électricité, positif ou négatif, sur l'environnement ou la ressource en eau ;
- l'analyse approfondie sur la disponibilité des économies d'eau réalisées par les canaux agricoles (n°29).

L'étude sera bien sûr une contribution importante à l'analyse économique prévue par la Directive Cadre sur l'Eau (n°15). La mise en œuvre de la DCE prévoit en effet une analyse des mesures prévues pour améliorer l'état des masses d'eau, afin notamment de juger si leur coût paraît « disproportionné » au regard des résultats attendus. Il faudra toutefois prendre en compte les différences de calendrier : la première version de

SDAGE révisé doit être prête pour fin 2006, pour une approbation en 2008. Les deux démarches devront donc s'alimenter en fonction de leur état d'avancement.

Le portage de l'action 35, par le Conseil Régional, traduit bien l'enjeu régional que constitue la ressource en eau de la Durance.

Dans le cadre de l'étude « diagnostic de la gestion quantitative de la ressource en eau de la région PACA et évaluation des conflits d'usage actuels et à l'horizon 2015-2020, en vue de proposer une meilleure gestion » (action n°28), il n'y a pas d'analyse technique et économique, ni de définition précise de nouveaux scénarios de gestion de la ressource. Cette étude vise à identifier les zones potentielles de conflit d'usage à moyen terme à l'échelle de la région PACA, et à proposer les pistes de solution en termes de ressource et d'usage. Elle sera réalisée au cours de l'année 2005, et pourra donc contribuer à l'action 35 pour l'évaluation de l'évolution des besoins en eau et de la sollicitation de la ressource, dans le cadre d'un scénario tendanciel.

« L'analyse approfondie sur la disponibilité des économies d'eau réalisées par les canaux agricoles et sur les valorisations possibles de tout ou partie de ces économies » (n°29) pourra constituer une traduction opérationnelle des perspectives, de nouvelle gestion de la ressource en eau, ouvertes dans le cadre de l'action 35. Elle se propose en effet de déterminer les modalités de mobilisation (partenariale, juridique, financière, etc.) des économies d'eau notamment agricole et de faire des propositions d'expérimentations. A terme, l'ensemble de ces éléments a vocation à être traduit sous forme de protocole de gestion dont les modalités de convention sont à définir, notamment pour permettre la valorisation des économies pour le milieu tout en maintenant un équilibre économique global.

Afin de pérenniser les aménagements hydrauliques générateurs d'activités économiques, il est prévu de faire davantage supporter par l'ensemble des usagers bénéficiaires des services rendus par les canaux la contribution financière nécessaire à l'entretien des ouvrages et au fonctionnement des structures qui les gèrent » (action 36). Il s'agit de préserver les canaux et les services associés en impliquant toutes les parties prenantes par une analyse coût-bénéfice, et la recherche de formes contractuelles et de méthodes de concertation adaptées. Ce travail, outre son objectif propre, est susceptible d'alimenter l'action 35 lors de l'analyse économique.

Cette solidarité à trouver dans la gestion des équipements agricoles doit également se manifester dans la gestion des situations de sécheresse. La gestion de crise, mais également l'anticipation de ces situations, doivent être coordonnées au niveau régional (action 32) tout en favorisant les instances de concertation locales (action 33 relative à la mise en place d'une telle instance sur la basse Durance).

L'approche socio-économique, développée pour la gestion de la ressource en eau, doit s'étendre à la politique d'extraction des matériaux. Ainsi, l'actualisation des schémas départementaux des carrières devra définir une stratégie d'extraction de matériaux sur les terrasses alluviales (action 19) en intégrant la problématique des dragages dans le lit mineur afin d'inciter leur réalisation lorsque cela s'avère nécessaire en matière de sécurité publique (action 7).

*** la gestion de la ressource en eau : du lit de la Durance aux questions d'aménagement de niveau régional**

On présente ici les liens et interactions entre les actions qui concernent la gestion des volumes d'eau de la Durance et qui devront être intégrés dans une politique régionale de la gestion quantitative de la ressource en eau.

Certaines actions concernent une gestion ponctuelle des volumes d'eau sur le cours d'eau de la Durance. Ainsi il est prévu de « valoriser » les petites et moyennes crues pour améliorer le transit des limons (action 6). Une autre action étudie la réalisation de chasses pour favoriser le fonctionnement du milieu naturel par le décolmatage des fonds (action 13).

Toujours à un niveau local, l'expérimentation sur de nouveaux débits réservés (action 12) s'inscrit dans le cadre d'une gestion des flux permanents d'eau dans une optique de restauration des milieux naturels.

A plus grande échelle, celle de la région PACA, sera réalisée une étude prospective sur l'évolution de la gestion de la ressource (action 28). Elle vise à décrire la situation actuelle de l'utilisation de la ressource en eau, les zones de conflit d'usage et les évolutions envisageables à l'horizon 2015-2020, puis à proposer des solutions de gestion. Ce diagnostic doit donner les éléments pour l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion quantitative de la ressource en eau.

Ce diagnostic partagé servira d'aide à la décision pour les choix à venir en matière d'aménagements hydrauliques : modernisation d'équipements existants (action 25) ou nouveaux aménagements (action 22). Les canaux agricoles ont permis la valorisation de l'eau de la Durance depuis des siècles. Il s'agit de poursuivre leur entretien et leur modernisation, sans que cette dernière ne porte préjudice aux milieux naturels qui bénéficient des excédents d'irrigation. L'action 30 vise à évaluer plus précisément les volumes d'eau qui regagnent le milieu et alimentent les zones humides et les nappes ; ils doivent impérativement être pris en compte dans les scénarios d'évolution des besoins en eau. Par ailleurs l'action 29, déjà évoquée ci-dessus, doit étudier la disponibilité et la valorisation des économies d'eau réalisées par les canaux agricoles en faveur du milieu.

On rappelle que le plan Durance ne travaille pas directement sur la problématique des transferts des eaux du canal EDF soit vers l'étang de Berre, soit vers la Basse-Durance, mais veille à la bonne cohérence entre les actions engagées d'une part au titre de la réhabilitation de l'étang, et d'autre part au titre du plan Durance (action 20).

Par ailleurs, l'action 23 concerne avant tout la problématique de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

*** la restauration physique des milieux comme moyen d'atteinte du bon état écologique ou du bon potentiel**

La Directive Cadre sur l'Eau vise la réalisation d'objectifs de qualité pour les milieux aquatiques. L'état des lieux réalisé au titre de cette Directive en 2004 a permis d'identifier des questions importantes sur le district Rhône et côtiers méditerranéens, parmi lesquelles le recours renforcé à la restauration physique des milieux (pour mémoire, question importante n° 5 de l'avant projet d'état des lieux) comme un moyen d'améliorer, entre autres, la qualité des eaux. Ce principe s'applique particulièrement à la rivière Durance. Le présent plan d'action comporte ainsi un ensemble de mesures concernant la restauration physique de la rivière afin de, plus généralement, améliorer le fonctionnement global et ayant à ce titre de multiples bénéfices : la réduction du risque d'inondation, l'amélioration de l'état écologique en retrouvant un fonctionnement plus naturel sur certains secteurs, une meilleure gestion des accumulations de matériaux par les concessionnaires, en particulier dans les retenues, et une situation plus favorable pour les usages ludiques de l'eau. Ces actions sont :

- en premier lieu celle qui consiste à « étudier et mettre en œuvre un schéma global d'amélioration du transport solide, en distinguant les limons et les graviers » (action 6) ;
- les travaux de dragage de graviers et limons dans les secteurs où le retrait mécanique constitue la seule solution (action 7), qui découlent de la précédente ;
- concernant les limons, outre la modification de la gestion des ouvrages, le contrôle de l'érosion des versants de marnes noires (action 8) étudiera une réduction à la source, tandis que la réalisation de chasses de décolmatage (action 13) vise à créer des conditions écologiquement plus favorables dans certains secteurs ;
- la définition des nouvelles modalités de gestion de la végétation dans le lit majeur de la Durance (action 16), complément essentiel des mesures ci-dessus pour créer de la diversité écologique.
- le rétablissement d'une continuité écologique par l'amélioration des ouvrages pour permettre la circulation des poissons migrateurs (action 17) ;

- le schéma de protection contre les inondations (action 10) comporte des reculs d'épis agrandissant l'espace de liberté de la rivière.

Le résultat de toutes ces mesures sur la Durance sera suivi par l'observatoire de la Durance (action 41).

Il est également à noter que dans le projet de contrat de rivière du val de Durance figure aussi l'idée d'érosion volontaire des terrasses alluviales hautes afin d'alimenter à court terme les secteurs déficitaires en graviers tout en permettant un accroissement de la capacité du lit dans les zones les plus étroites.

*** le suivi de l'évolution du milieu Durancien**

Il est indispensable de mettre en place un suivi du milieu permettant de mesurer l'impact de l'évolution des nouvelles mesures de gestion sur le long terme, et d'adapter les stratégies d'action aux évolutions naturelles : suivi de la morphologie (profil en long et en travers, transport solide) et des milieux naturels. La mise en place d'un observatoire (action 41) doit permettre de regrouper et de valoriser les données existantes et d'identifier les nouvelles données à acquérir.

Les données provenant de la pérennisation du réseau de suivi des matières en suspension y seront intégrées (action 9).

Concernant le suivi écologique du milieu, l'observatoire devra définir sa contribution aux réseaux définis dans le cadre de la DCE (action 15). Il pourrait en outre constituer un outil de suivi des habitats et des espèces concernées par la démarche Natura 2000 (action 14) sur l'ensemble de la Durance, et capitaliser les connaissances acquises sur milieux humides annexes (action 18).

La mise en place de l'observatoire constitue également un des outils de base de l'évolutivité du plan Durance.

D3 – Principe d'évolutivité du Plan Durance

Le rapport d'inspection d'août 2002 précise que « même si l'approche économique n'est pas la mesure de tout, et l'unique assise des choix de stratégie à faire - une évolution des textes peut l'accompagner - il faut admettre **le principe d'évolutivité du plan Durance** et des premiers arbitrages rendus dans ce cadre. Cette caractéristique d'évolutivité sera guidée par une observation permanente du milieu et la prise en compte des attentes des populations qui sont la base même du concept d'Observatoire de la Durance porté par les collectivités».

Les actions du plan Durance pourront donc évoluer en fonction du résultat des évaluations économiques, de la réglementation, de l'observation de l'évolution des milieux, de la perception des parties prenantes. Des modifications pourront bien sûr être également apportées lorsque des actions non encore complètement définies aujourd'hui seront connues, comme par exemple des programmes de travaux (étude globale partie amont), des actions à conduire en fonction du résultat d'une étude, une action annuelle qui demande à être prolongée (comme par exemple, action de communication lors des situations de sécheresse). Enfin, lorsque l'état des lieux des approches sur les affluents de la Durance sera finalisé (action 43), il pourra être envisagé une meilleure intégration des problématiques de ces cours d'eau au plan Durance.

Dans tous les cas, l'évaluation financière du plan devra être réexaminée régulièrement en fonction des connaissances.

L'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre du plan Durance (action 44) doit permettre de répondre à ce principe d'évolutivité.

E/ Le descriptif des actions du plan Durance

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 1 : prévoir le risque en accompagnant la modernisation du dispositif existant d'annonces de crues

PROBLEMATIQUE

En 2002, le ministère chargé de l'écologie (MEDD) a engagé la réforme de l'annonce de crue. L'objectif est le passage de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC) en nombre réduit, aux compétences renforcées, disposant d'une taille critique suffisante pour acquérir le niveau d'expertise requis et dont les territoires d'intervention répondent à la logique de bassin versant. Les évolutions attendues sont : une amélioration de la prévision des inondations et de la rapidité de la mise à disposition de l'information, l'articulation de la prévision avec les gestions de l'alerte et de la crise, le lien avec les actions de prévention en amont (atlas des zones inondables, PPR, etc.).

Le préfet coordonnateur de bassin doit élaborer un schéma directeur de la prévision des crues.

Dans le cadre de cette réorganisation, le bassin Rhône Méditerranée s'est doté de cinq services de prévision des crues dont celui du Grand Delta qui couvre l'ensemble du bassin aval du Rhône de Valence à la mer en intégrant les affluents du Rhône. La Durance est désormais gérée par ce service basé à la DDE de Nîmes.

Par ailleurs les éléments de prévision des débits de la Durance sont aujourd'hui plutôt centralisés par EDF et il est proposé, dans le cadre de la mise en place des SPC, qu'une formalisation d'échanges de données soit instaurée à l'instar de la contractualisation qui existe entre le SAC et la CNR.

Enfin, le SMAVD a vocation à relayer les messages d'alerte, en période de crise, et de sensibilisation vers les communes et les particuliers. Une collaboration spécifique sera à définir en cohérence avec le schéma d'alerte réglementaire.

PLAN D'ACTION

* Mise en place opérationnelle de ces SPC :

- **première étape - pré SPC** : consiste à regrouper les SAC concernés et à fonctionner comme les SAC actuels mais sur un territoire plus vaste – premier semestre 2005 (répartition des rôles dans la gestion du réseau d'hydrométrie, modernisation des stations, récupération des anciennes données, définition de la nouvelle architecture de collecte des données)
- **deuxième étape : fonctionnement des SPC** en service de prévision – courant 2006 du fait de l'effort à faire en terme de développement des modèles de prévision.

Cette mise en œuvre de ces SPC est conditionnée par l'obtention des moyens humains et financiers nécessaires.

* Demande à EDF et CNR d'une synthèse des contributions existantes et possibles en terme d'échanges de données puis définition d'un cadre d'échanges de données entre ces principaux acteurs et éventuellement d'autres, lors des crues (une démarche pour une formalisation de l'échange des données entre ces deux acteurs et les SPC est en cours à l'échelle du bassin).

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN de bassin et SPC grand delta pour la mise en place des SPC, et DIREN & DRIRE PACA pour les échanges de données

REFERENT ETAT : DIREN PACA

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de travail de l'Etat existant

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN de bassin, SPC Grand Delta (DDE 30), DDE 84, EDF, DRIRE, SMAVD, CNR, SNRS

CALENDRIER

* Mise en place opérationnelle des SPC :

- **première étape - pré SPC** : premier semestre 2005
- **deuxième étape : fonctionnement des SPC** en service de prévision : courant 2006

* Pour l'aspect échange de données, une première réunion a eu lieu le décembre 2004

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005).

les coûts ci-dessous estiment les dépenses du SPC Grand Delta pour le seul secteur de la Durance

- coût d'investissement en matériel : 450 K€ environ sur 3 ans à partir de 2005 (100 % Etat)
- coûts de fonctionnement : environ 135 K€/an (100% Etat)

(crédits HCPER)

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 2 : prévoir le risque en recherchant une approche globale de la gestion des crues sur la Durance et le Verdon en liaison avec la cinétique des crues du Rhône

PROBLEMATIQUE

Les différents aménagements de la Durance et du Rhône disposent de consignes de gestion des crues mais il paraît intéressant d'essayer de déterminer si une gestion plus globale permettrait d'infléchir les cinétiques de crues sur la chaîne Durance-Verdon, notamment en présence d'une crue concomitante sur le Rhône.

PLAN D'ACTION

- Finaliser le retour d'expérience complet des essais réalisés sur le Bas Verdon en 2004.
- Dans un premier temps (1^{er} semestre 2005) réalisation de quelques simulations de scénarios d'exploitation « classiques » sur le bassin Durance / Verdon en crue, afin d'apprécier les marges de gain possibles. Les résultats seront ensuite présentés et examinés dans le cadre du Plan Durance, de façon à envisager l'intérêt de réaliser une étude plus approfondie.
(avec expertise du bureau des études techniques et de contrôle des grands barrages : BETCGB)
- Expérimentations éventuelles

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRIRE

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : EDF (en particulier DTG), CNR, SMAVD, BETCGB, SAC/SPC, DIREN, SNRS et DIREN Bassin

CALENDRIER

Décembre 2004 pour première réunion

1^{er} semestre 2005 : réalisation de quelques simulations de scénarios d'exploitation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer.

Coût de l'étude propagation des crues (sous réserve de la confirmation de l'opportunité de cette étude, cf. plan d'action) : de l'ordre de 150 k€ (pour une réalisation de l'étude en 2006) avec une maîtrise d'ouvrage EDF et, comme clef de répartition :

20 % EDF, 20 % SMAVD, 20 % Région, 40 % Etat

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 3 : prévenir le risque en élaborant un PPRI sur la Basse-Durance

PROBLEMATIQUE

Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la Basse-Durance a été prescrit par arrêté inter départemental en janvier 2002 sur l'ensemble des communes riveraines de la Durance entre Cadarache et Avignon. La circulaire du MEDD datant du 21 janvier 2004 incite les préfets des départements du Sud de la France à activer l'approbation des PPRI prescrits. Il a donc été proposé :

- d'établir les modalités d'une application par anticipation du PPRI par arrêté préfectoral au début de l'année 2005 ;
- de mettre tout en œuvre pour une approbation définitive du PPRI en décembre 2005 pour les communes situées entre Cadarache et Mallemort et en décembre 2006 pour les communes situées entre Mallemort et Avignon.

Remarque : en moyenne et haute Durance, les enjeux sont plus localisés. Des PPR répondant à ces enjeux localisés sont en cours sur les territoires concernés (comme Sisteron ou les Mées).

PLAN D'ACTION

Une série d'études a déjà été réalisée :

- o **Une étude hydro géomorphologique** entre Sisteron et Avignon, cabinet Géosphair 2002.
- o **Une étude sur la vulnérabilité** entre Sisteron et Avignon par le cabinet IPS'EAU – 2002-2003
- o **Une analyse sur la stabilité des principales digues** entre Cadarache et Avignon – ISL 2004

D'autres sont en cours de réalisation :

- o **Une étude hydraulique des écoulements entre Mallemort et Cadarache** confiée à la SCP
- o **Un relevé topographique du secteur inondable entre Mallemort et Avignon**

Une dernière étude va être lancée d'ici la fin novembre 2004 :

- o **L'étude hydraulique des écoulements entre Mallemort et Avignon.**

L'ensemble de ces études va permettre de définir la carte du risque inondation sur ce territoire.

Le comité de pilotage travaille actuellement :

- A la conception et à la rédaction du règlement associé en phase définitive et pour le PPRI par anticipation
- A la définition de la carte d'aléa nécessaire à l'élaboration du PPRI par anticipation

La concertation avec les élus est une condition essentielle de la réussite du PPRI, pour permettre la prise en compte du risque, et la confrontation avec les projets de développement. Des réunions publiques ont eu lieu sous la présidence du Préfet de Région. Des réunions avec des groupements de communes ont eu lieu au cours de l'été 2004. D'autres réunions de concertation par commune vont avoir lieu au début de l'année 2005. Ce sujet sera également abordé au sein du comité de rivière du val de Durance.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN (global) + DDE

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail PPR existant

PARTENAIRES ASSOCIES : DDE 13/84, SGAR, Préf. 13/84,

En concertation avec les élus et le SMAVD

CALENDRIER

PPRI anticipé : début 2005

PPRI approuvé : décembre 2005 : Cadarache – Mallemort // décembre 2006 : Mallemort - Avignon

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005).

Le montant des études réalisées à ce jour : 611 443.65 €TTC

Le montant estimé de l'étude hydraulique aval : 185 978 €HT

Besoins pour la finalisation du PPR (HCPER):

- 2005 : 75 K€ (100% Etat)
- 2006 : 75 K€ (100% Etat)

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 4: prévenir le risque en définissant un programme de communication et de concertation afin de développer la conscience du risque

PROBLEMATIQUE

Le déroulement de l'Etude Globale de la Moyenne et de la Basse Durance, dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière val de Durance, a été accompagné d'un programme important en terme de communication qui a notamment permis une diffusion en profondeur auprès des principaux acteurs de la Durance (administrations, élus, usagers) des principaux éléments du diagnostic et des propositions de gestion qui en découlent : persistance avec la même occurrence des crues exceptionnelles, en dépit des aménagements hydro-électriques ; absence de fiabilité et imprévisibilité du comportement du réseau très complexe de digues et ouvrages de toute nature ; incidences des évolutions morphologiques du lit, etc ...

Pour prolonger cette première étape, l'élaboration et la mise en œuvre du « plan Durance » dans le cadre notamment du Contrat de Rivière du Val de Durance, sera l'occasion de conduire plusieurs types d'actions en termes de communication, de concertation et d'animation autour de ce thème.

Les objectifs principaux sont :

- permettre aux populations concernées et aux décideurs de développer une culture du risque ;
- accompagner les démarches du PPRI et de l'élaboration des plans de secours ;
- aider les communes riveraines exposées à mettre en place les repères de crue les plus significatifs.

PLAN D'ACTION

L'élaboration d'un plan de communication sera confiée à un intervenant spécialisé, qui visera notamment une pleine appropriation par les acteurs des principales informations techniques concernant le bassin versant, la formation des crues, le fonctionnement de la rivière et des différents aménagements.

Ce plan s'appuiera sur différents types d'actions tels que :

- réalisation de supports de communication, dossiers pédagogiques, plaquettes d'information du public, publications périodiques, etc ...
- des opérations de médiatisation et de sensibilisation organisées selon les cas, soit au plan local, soit à différentes échelles pouvant aller jusqu'à celle du bassin versant, suivant les thématiques et les problématiques abordées.

Il devrait permettre l'accompagnement de l'élaboration des différentes actions du Programme, et en particulier des projets portant sur la restructuration et la sécurisation des ouvrages, la reconquête des espaces de mobilité de la rivière, la mobilisation optimale des zones inondables, l'amélioration du fonctionnement global, physique et écologique de la rivière, etc ...

Par ailleurs, l'article 42 de la loi n°2003-699 du 31 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages oblige, dans les zones exposées au risque d'inondation, à procéder à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et d'établir les repères correspondant aux crues historiques ou aux nouvelles crues exceptionnelles. Ces repères ont déjà été répertoriés par le SMAVD qui proposera à ses communes membres de matérialiser, d'entretenir et de protéger ces repères de crues pour leur compte.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : GT en lien avec le comité de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DDE, SDIS, Conseil Régional, CG, SMIGIBA, SPC, PNR Queyras

CALENDRIER

Réalisation en 2005 – 2008 pour le plan de communication

Réalisation à partir de mi 2005 pour la pose des repères de crues

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

* Plan de communication : 220 K€ (55k€/an de 2005 à 2008) avec une participation de l'Etat de 40%, Région 20%, Dpts 10%, SMAVD 30%.

L'agence de l'eau peut participer au financement de ce programme si ce plan de communication permet d'expliquer :

- que les inondations font partie du fonctionnement normal d'un cours d'eau, qu'elles sont utiles pour limiter les crues en aval, pour la gestion du transport solide, pour la diversification des milieux,
- que l'endiguement systématique coûte très cher et qu'il est loin de tout résoudre en entraînant de graves conséquences, et qu'il faut donc favoriser dans la mesure du possible la restauration des champs naturels d'inondation, la reconquête des espaces de liberté des cours d'eau ...

* 30 k€ (10 k€/an de 2005 à 2007) pour la pose des repères de crue (participation de l'Etat de 40%, de 20% pour le SMAVD, à déterminer pour les autres partenaires). A voir également si la maîtrise d'ouvrage sera prise par le SMAVD ou par chaque commune.

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation**INTITULE DE L'ACTION 5 : prévenir le risque en mettant en œuvre des plans de secours****PROBLEMATIQUE**

Une crue de 5000 m³/s provoquerait près de 150 M€ de dégâts entre l'Escaze et Avignon si les ouvrages de protection jouent leur rôle efficacement d'après l'étude sur la vulnérabilité réalisée dans le cadre du PPRI Basse-Durance. La réalisation de Plans de Mise en Sécurité des biens et des personnes (PMS) permettrait de réduire de 40% les dommages totaux aux habitations d'après cette même étude. La mise en œuvre de ces plans est donc urgente d'autant plus que le service d'annonce des crues se modernise pour devenir un service de prévision des crues.

PLAN D'ACTION

Dans le cadre du PPRI anticipé, certaines des plus importantes agglomérations riveraines de la Durance vont devoir mettre en place ces Plans de Mise en sécurité des biens et des personnes. Ces P.M.S. seront réalisés par les communes concernées avec l'appui d'un comité de pilotage associant les différents intervenants : DDE, SDIS, SMAVD, etc.

Il sera élaboré sur la base d'un diagnostic du risque et des vulnérabilités et d'une analyse des capacités de réaction et de gestion par la commune, en s'appuyant sur ce qui existe déjà dans beaucoup de communes à la suite des crues que la Durance a connues depuis 1994. La démarche s'appuiera sur des démarches analogues conduites dans les départements voisins et dont le pôle de compétence inondation de la zone de défense Sud s'est fait l'écho.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SIDPC (les communes concernées – Avignon, Cavailon, Mallemort, Pertuis,...- sont maîtres d'ouvrage)

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : GT à créer

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN, SMAVD, SDIS, Préf, SMIGIBA, DDE 13 et 84

CALENDRIER

Courant 2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût intégralement pris en charge par les communes

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation / prévenir le risque

INTITULE DE L'ACTION 6 : étudier et mettre en œuvre un schéma global d'amélioration du transport solide, en distinguant les limons et les graviers

PROBLEMATIQUE

La Durance ainsi que ses affluents est une rivière à fort transport solide, avec une variabilité exacerbée résultant d'une hydrologie typique des systèmes méditerranéens. Le mode de gestion passé de l'aménagement agro-industriel de cette vallée a fortement perturbé le transit naturel des matériaux transportés par la rivière. D'autre part, l'exploitation de la ressource en granulats le long de la Durance, a conduit à des abaisssements importants du lit, très inégalement répartis. Les zones d'exploitation les plus intensives constituent autant d'interruptions de la continuité du transit sédimentaire.

Par ailleurs, même si des actions doivent être envisagées pour limiter l'érosion des bassins versants amonts (cf. action 8), leurs effets ne peuvent être attendus que sur le long terme.

Le préalable à cette action est de définir un schéma global d'amélioration du transport solide cohérent en agissant sur l'ensemble des leviers disponibles : transparence des aménagements hydrauliques lors des crues, extractions en lit mineur (cf. action 7), modification des seuils en rivière. Une étude est ainsi réalisée, dans le cadre du contrat de rivière du val de Durance, avec EDF comme maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de ce schéma, il s'agira de formaliser dans les consignes de gestion des ouvrages EDF, les modalités pratiques de mise en œuvre des résultats de l'étude précitée, en liaison avec l'action n° 2 relative à la gestion globale des crues sur la Durance et le Verdon.

PLAN D'ACTION

Ce plan d'action retrace l'ensemble des étapes conduisant à l'action spécifique sur la modification des consignes de gestion des ouvrages lors des petites et moyennes crues.

- Réalisation de l'étude « amélioration du transport solide » en cours sur le contrat de rivière.
- Définition du schéma de gestion des graviers (cf actions 7 et 19) permettant :
 - . d'assurer la continuité du transit par modification de la gestion des ouvrages hydroélectriques
 - . de préconiser là où les accumulations posent un problème de sécurité publique, les extractions nécessaires (cf. action 7). Il s'agira d'extractions initiales de mise à niveau et d'extractions régulières d'affluents qui ne peuvent être repris.
- Pour les limons, modélisation du fonctionnement de la Durance aval Serre-Ponçon et définition des états durables = modèle de Gestion Intégrée des Sédiments
- Définition de la stratégie de gestion des ouvrages hydroélectriques, en lien avec les objectifs de gestion sédimentaire (limons et graviers), à proposer en vue d'une expérimentation (site prioritaires, modification d'ouvrages, évolution des consignes existantes, risque pour les ouvrages...)
- Instruction des travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions de gestion (vanne d'entrée de certains canaux pour éviter qu'ils ne se vidangent trop brutalement...)
- Formalisation dans les consignes de gestion des ouvrages EDF, des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle gestion en liaison avec l'action précédente relative à la gestion globale des crues sur la Durance et le Verdon.
- Il s'agira également de finaliser les études et de réaliser les modifications nécessaires sur les seuils existant n° 67 et 68 ainsi que sur le seuil de la Brillanne.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : EDF (pour l'élaboration du schéma global sur l'amélioration du transport solide)

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de suivi existant au sein du contrat de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN, DDAF 04, 05, DDE 13, 84, SMAVD, EDF, CSP, AERM&C, CNR

CALENDRIER

Automne 2004 pour la présentation du schéma d'orientation pour les graviers (cf action 7)

1^{ère} étape : phase d'acquisition des connaissances et diagnostic finalisés début 2005

2^{ème} étape : exploitation du modèle et études de la vanne entrée canal pour élaboration consignes d'ici 2007

Modification des seuils 67, 68 et de la Brillanne :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

- Etudes Transport solide : 1 M€ (200 k€ par an pendant 5 ans) :
agence de l'eau 40%, EDF : 60% (financement débuté en 2001, 600 k€ déjà financé)
- Réalisation d'une vanne d'entrée du canal d'Oraison (Escale) : 2 M€ (1 M€ /an de 2007 à 2008)
agence de l'eau 20%, EDF : 50%, reste 30% à définir (2007-2008)
- Transparences des barrages lors des crues (amélioration du TS retenues et aval), à partir de 2009 :
estimées par EDF à environ 1 Million d'euros par an , chiffre à préciser lorsque la stratégie de gestion sera arrêtée (50% EDF et 50% à définir)
- Modification des seuils 67, 68 (en 2005) : 3 M€ 20 % Etat, 40 % AE RM&C, 20 % SMAVD, EDF à hauteur de 330 k€)
- Aménagements seuils de la Brillanne (en 2006) : 305 k€ (20 % CG, 40 % AE RM&C, 20% EDF, 20 % SMAVD)

Remarque sur la participation financière de l'Agence de l'eau

si un objectif transit sédimentaire est poursuivi, engageant des travaux de remobilisation des matériaux en Durance : subvention possible de l'Agence 40 % (à condition que ce transit permette d'améliorer les milieux, et non uniquement de désengraver la retenue). Participation sous réserve, d'une décision d'aide du conseil d'administration, du taux en vigueur, de la prise en compte des enjeux de l'agence dans le calcul de l'assiette

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation en améliorant le fonctionnement physique de la Durance

INTITULE DE L'ACTION 7 : étudier l'opportunité d'autoriser des travaux de dragages des graviers et limons dans les secteurs où le retrait mécanique constitue la seule solution

PROBLEMATIQUE

Le rapport d'inspection sur la Durance d'août 2002 précise que « certains affluents disposent d'un pouvoir charriant supérieur à la capacité d'enlèvement de la Durance aménagée, avec la gestion actuelle des crues ». Des études de débits solides ont été réalisées, depuis 2002, dans le cadre du contrat de rivière pour ce qui concerne l'identification des sites à envisager. Depuis la réglementation de 1994, des extractions dans le lit mineur sont interdites sauf s'il existe des enjeux concernant la sécurité publique.

Pour faire partager aux différents acteurs concernés à la fois l'état des lieux, les conditions d'intervention à prévoir et les critères de déclenchement des opérations, il pourrait être utile de viser la constitution d'un règlement de ces interventions et de leurs suivis. La doctrine doit être élaborée au niveau régional puis mise en application dans des groupes de suivi au niveau local.

Il convient d'envisager de :

- déterminer, parmi les zones d'accumulation de graviers, celles où résident un enjeu pour la sécurité publique
- explorer toutes les voies de gestion des ouvrages hydroélectriques qui permettent de réduire ces accumulations
- dans les zones à enjeux pour la sécurité publique, prévoir, par zone de cohérence, une procédure unique ICPE sur la base d'un dossier permettant d'établir très précisément la nature des obligations de l'opérateur (EDF ou syndicats mixtes en fonction de la concession), notamment pour la détermination des lignes d'eau de référence, les modalités de surveillance des fonds, les méthodes et moyens d'entretien retenus, ...
- au terme de l'instruction de ce dossier et après enquête publique, une autorisation serait accordée à l'opérateur pour une durée pérenne. Le Maître d'ouvrage de l'opération devrait ensuite, au coup par coup, informer le comité de pilotage du déclenchement, des suivis et du recoulement des travaux de dragage.

PLAN D'ACTION

Etat d'avancement

Réunion de présentation par EDF aux services de l'état d'avancement des connaissances acquises au sein du contrat de rivière Durance, en présence des préfets des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence, le 11 juin 2004.

Réunion entre DRIRE et EDF le 26 août 2004 pour aborder plus en détail le positionnement d'EDF sur le pilotage des dossiers d'extraction à envisager.

Réunion du 25/11/2004 en présence des préfets 04 et 05 pour engager :

- une étude de synthèse de toutes les études de débits solides pilotée par le SMAVD
- des études opérationnelles sur les 2 premiers dossiers « amont de Sisteron » et « amont de l'Escale », pilotées par le SMAVD avec le concours d'EDF

Prochaines étapes

- Au cours de la dernière réunion précitée, il a été acté que la maîtrise d'ouvrage et les dossiers ICPE des travaux de dragage seraient portés par le SMAVD avec appui technique et/ou convention avec EDF et les autres syndicats. Demande d'inscription de ce sujet au sein des prochaines réunions de MISE des départements concernés.

- Réunion des partenaires associés pour validation définitive des études de débits solides et de leurs conclusions et pour finaliser une doctrine régionale en matière de travaux de dragage de graviers dans le lit mineur.

Il conviendra de réserver l'usage des matériaux silico-calcaires issus des travaux de dragage en priorité pour les couches de roulement des chaussées.

- Au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat de rivière, introduire cette action et ses modalités dans le SAGE et le SDAGE

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD avec appui technique d'EDF et conventions avec les autres syndicats

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de travail contrat de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : SGAR, CSP, DIREN, MISE des 04, 05, 13, 83 et 84 (validation de l'identification et des procédures à mettre en œuvre) + Préfectures 04, 05, 13, 83 et 84, EDF+ SMAVD (et/ou élus CR, CG communes concernées).

CALENDRIER

Inscription pour les MISE et réunion des partenaires associés au deuxième semestre 2004

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

- Les études pilotées par le SMAVD sont à financer avec un cofinancement EDF
- Envisager d'avoir à financer des surcoûts de quelques travaux de dragage par rapport au coût d'extraction en terrasse : 300 k€ / an (à partir de 2005) correspondant à l'extraction hors concession de 200 000 t (collectivités, EDF, carriers, AE RM&C). A ce stade, EDF conditionne sa participation à la nature du plan de financement des extractions dans le domaine concédé. L'aide de l'agence sera conditionné à un réel enjeu démontré en matière de restauration ou de mise en valeur des milieux aquatiques.

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation / prévenir le risque en réduisant la quantité de sédiments transportés par la rivière

INTITULE DE L'ACTION 8: expérimenter le contrôle de l'érosion des versants de marnes noires

PROBLEMATIQUE

Le Cemagref et le service RTM ont mis en évidence, sur le bassin du Draix notamment, l'efficacité des techniques de génie civil et biologique pour contrôler l'érosion des badlands, mais aussi leur coût (de 10 à 15 k€/ha). Ces experts considèrent que le contrôle judicieusement conduit d'une fraction de 10% seulement des surfaces concernées (soit 2000 ha) aurait une incidence significative sur les « fuites » de limons.

L'expérimentation aurait lieu sur des bassins versants des départements 04 et 05 (Draix et vallée du Buëch), sur des terrains privés et des terrains domaniaux. Des mesures de transports solides seront effectuées dans les bassins végétalisés et non végétalisés. Les protocoles devront prendre en compte une implantation de différents végétaux pour fixer les sols dans les talwegs.

PLAN D'ACTION

Recherche : modélisation à partir des résultats des expérimentations des performances de végétalisation comparatives dans plusieurs configurations agro-pédologiques (départements 04 et 05)
Potentiel de stabilisation des marnes noires envisageable

Expérimentation dans les bassins versants représentatifs (ouvrages, première couverture du sol par les bauches, potentiel de développement ultérieur de la végétation

Ingénierie corrective : définition des surfaces concernées par l'érosion des marnes avec indice de débit solide ; définition d'un programme d'actions optimisé en efficacité (coût, localisations prioritaires). Estimation des bénéfices réalisés en matière de diminution de transport solide des bassins traités et de l'ensemble de la zone. Fixation des objectifs. Définition d'un plan de gestion à moyen et à long terme et d'un programme de suivi.

Travaux : correction torrentielle, plantations diverses, mesures d'érosion et de transport solide

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : GT contrat rivière Durance, comité d'engagement CPER massif

PARTENAIRES ASSOCIES : RTM 04 & 05, Cemagref Grenoble, EDF

CALENDRIER

Réalisation d'une étude fondatrice sur 5 ans à partir de 2006. Comité d'expert de premier niveau pour rassembler les documents et études existants, fixer définitivement la localisation des terres concernées, estimer les options dans les montants des travaux et constituer un programme de travaux.

Lancement d'une étude de faisabilité du programme retenu sur l'ensemble des territoires recensés avec définition des coûts et des durées.

Dès les résultats de la première année d'étude connus, lancement d'une expérimentation sur 3 ans (2007-2009) avec, la première année, un programme pilote sur quelques centaines d'hectares pour valider les coûts et permettre d'extrapoler à long terme.

Une fois l'expérimentation réalisée (2009), cette action permanente à caractère stratégique devrait revêtir un caractère pérenne

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Etude fondatrice : coût de 200 k€ en 2006

Expérimentation de 3 ans à partir de 2007

Plan de financement pour 3 ans couvrant une expérimentation de 100 ha/an pendant 3 ans soit 1,5 M€/an. Sans préjuger du résultat de cette expérimentation, les premiers travaux conduits par le Cemagref montrent toute sa pertinence et il faut d'ores et déjà envisager une poursuite de ces travaux jusqu'à la couverture de 2000 ha. .

Partenaires financiers potentiels :

- *Cemagref et comité technique : étude et optimisation du plan d'action territorialisé (définition des travaux)*
- *RTM (MAAPAR)*
- *EdF*
- *Collectivités*
- *Agence de l'eau : subvention envisageable au titre de la restauration et de la mise en valeur des milieux aquatiques*

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 9 : prévenir le risque en améliorant la gestion des limons en s'appuyant sur la connaissance des flux générés par les affluents

PROBLEMATIQUE

Cette action est mise en oeuvre en lien avec les études de débits solides réalisées dans le cadre du contrat de rivière du val de Durance pour ce qui concerne l'évaluation des flux de sédiments générés par les principaux affluents de la Durance.

Une amélioration de la connaissance des flux de sédiments a été obtenue avec l'étude conduite par EDF au sein du contrat de rivière, pour laquelle un réseau de stations de mesure de MES a été installé. Il paraît aujourd'hui utile de pérenniser ce réseau, après avoir validé l'implantation précise des différentes stations de mesures, de manière à intégrer ces données dans l'observatoire de la Durance et de les exploiter au mieux pour optimiser la gestion des débits solides sur la Durance. Cette action permettra de conforter les résultats du modèle établi dans l'action pour la définition d'une nouvelle gestion des ouvrages en crue afin de maintenir des états durables. Les mesures pourront être utilisées dans la phase d'expérimentation des consignes pour anticiper certaines manœuvres d'exploitation et évaluer l'effet des transparences sur la rivière.

PLAN D'ACTION

- Réalisation de l'étude en cours sur le contrat de rivière.
- Mise à disposition des données EDF issues du bilan des mesures de flux 2001/2004 pour le programme d'études du contrôle de l'érosion des marnes noires (action 8).
- Etude de l'optimisation éventuelle de ce réseau
- Mise en place d'un réseau de mesure des matières en suspension défini à partir du bilan du dispositif mis en place par EDF et des mesures réalisées de 2001 à 2004.

Les données acquises par EDF seront mises à disposition de l'observatoire de la Durance

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : EDF

REFERENT ETAT : DRIRE / DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de travail contrat rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN, DRAF, RTM, CEMAGREF, SMAVD, CNR

CALENDRIER

- Etude d'optimisation du réseau existant en 2005
- Réseau de mesures des MES à partir de 2006 (période 2006/2011 pour acquisition et suivi)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Montant et échéancier :

- Mise en place (étude réalisée en 2005) : 80 k€
- Fonctionnement : 300 k€ (50 k€/an pendant 6 ans) Optimisation possible à partir du réseau DIREN.

Hypothèse de participation financière : 50% Agence de l'eau, 10 % Etat (DIREN), 40 % EDF

Réseaux de suivi des milieux : subvention possible 60 % de l'Agence de l'Eau si le suivi MES fait partie d'un réseau plus large de suivi de la qualité des milieux (à inclure dans le contrat de rivière et dans l'observatoire sur

la Durance) et jusqu'en 2005 (ensuite dans le cadre de l'observatoire).

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation

INTITULE DE L'ACTION 10 : protéger les populations exposées en mettant en œuvre un schéma cohérent de protections contre les inondations

PROBLEMATIQUE

L'étude globale de la basse et moyenne Durance s'est traduite par un plan d'actions visant à fiabiliser et conforter le système de protection existant. Des études de définition de ces travaux de confortement sont en cours de réalisation. L'étude analogue en cours sur la Durance entre Serre Ponçon et l'Escale fait ressortir des secteurs vulnérables comme Sisteron. Des travaux d'aménagement visant à mieux protéger ces secteurs sont en cours d'étude.

La cohérence d'ensemble de ces travaux, leur répercussion sur la propagation des crues de la Durance et leur influence sur les crues du Rhône sont à évaluer. La mise en œuvre de ces opérations de fiabilisation et de confortement est à accompagner.

PLAN D'ACTION

- Réaliser les études de définition des travaux de confortement sur la basse Durance, en fonction des niveaux de protection attendus, puis réaliser les travaux
- Réaliser l'étude globale amont (entre l'Escale et Serre-Ponçon) et mettre en œuvre le programme défini
- Assurer la cohérence avec le plan d'actions Rhône et consolider la pertinence de l'ensemble des actions de protection prévues sur le val de Durance par rapport à la réduction des débits de pointe des crues de la Durance et du Rhône à l'aide d'une étude intégrant la globalité des aménagements projetés.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD (études des ouvrages puis mise en œuvre)

REFERENT ETAT : DIREN/ DDE

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de rivière

PARTENAIRES ASSOCIES : en particulier DDE, DRAF, EDF, CSP, SNRS, Mission Rhône, CNR

CALENDRIER

- Mise en œuvre du plan de restructuration sur la basse Durance : 2005-2007
- Etude globale amont : 2005, puis mise en œuvre du plan
- Mise en cohérence avec le plan Rhône : 2004 - 2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Les montants ci-dessous portent sur les études et travaux prévus connus à ce jour sur la basse Durance. D'autres projets devraient apparaître en fonction des conclusions de l'étude globale amont et de la mise en cohérence.
2005 : 3 M€ ; 2006 : 3 M€ ; 2007-2015 : 21 M€

Concernant l'Etat et la Région, les montants prévus devraient être inscrits au Contrat de Plan, cependant l'enveloppe initiale est à ce jour atteinte.

Subvention agence de l'eau pour les travaux limitée aux projets permettant d'améliorer l'état et le fonctionnement des milieux (restauration de champs naturels, report latéral de digues, ...).

Hypothèse de contribution des différents partenaires : 14% Etat, 19% AE RM&C, 15% CReg, 14% CG, 6% SMAVD, 15% EDF, 17% autre à préciser).

ORIENTATION n° 1 : augmenter la sécurité face au risque d'inondation**INTITULE DE L'ACTION 11** : protéger les populations exposées en révisant le dispositif actuel des ASF pour rendre la gestion des ouvrages plus efficace**PROBLEMATIQUE**

Les ASF ont été constituées en vue de protéger les terres agricoles contre les inondations. Leur situation est aujourd'hui critique. Certaines ont cessé toute activité. D'autres n'investissent plus depuis de nombreuses années dans les travaux de confortement des digues.

Aujourd'hui, les enjeux à protéger sont très largement non agricoles. En outre, les propriétaires des zones urbanisées sous protection contestent leur qualité d'associé et refusent de cotiser.

Le rapport d'inspection de la Durance, en date d'août 2002, préconise « une reprise des ouvrages de protection par les communes riveraines ». Cette action du plan Durance s'inscrit dans cet objectif.

PLAN D'ACTION

Reprise en cours des ouvrages de protection par les communes riveraines.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse

REFERENT ETAT : Préfet de Vaucluse

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : SGAR, sous préfet Apt, Carpentras, DDE 13 et 84, DIREN, DRAF, AE RM&C, SMAVD, EDF, P. Balland

CALENDRIER

A poursuivre durant les prochaines années.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

A priori, pas de financement envisagé.

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques / augmenter le débit d'eau dans la rivière en optimisant le rapport du gain environnemental au coût de la perte d'exploitation

INTITULE DE L'ACTION 12 : expérimenter de nouvelles modalités de gestion concernant le débit réservé saisonnalisé dans le cadre du renouvellement de la concession de Ste Tulle 1

PROBLEMATIQUE

Les principaux objectifs de cette action sont de définir les différentes zones homogènes de la Durance pour l'application d'un régime de débit réservé, de déterminer le régime adapté de débits réservés pour le tronçon concerné par l'aménagement de Saint Tulle 1, d'en déduire les modalités de transposition des résultats au tronçon homogène auquel appartient le tronçon d'étude, et de fournir les éléments de méthodologie permettant de définir ultérieurement le régime des débits réservés sur les autres tronçons homogènes. La détermination du régime adapté de débits réservés pour le tronçon concerné par l'aménagement de Saint Tulle 1 fera en particulier l'objet d'expérimentations de cycles de débits réservés dont la durée unitaire est évaluée à trois années.

PLAN D'ACTION

- Le comité de coordination de l'étude a sélectionné les experts au titre de l'Etat et le Référent Scientifique auprès du comité de coordination en 2004.
 - Un courrier de validation du principe des expérimentations et de la démarche d'ensemble a été transmis par le MEDD aux Préfets de Région PACA et des Alpes de Haute-Provence, le 10 décembre 2004.
- les prochaines étapes sont :
- Elaboration de l'état des lieux (2005-2007)- Expérimentation si recevabilité MEDD acquise après la première étape (2008-2010 ou 2013)
 - Prise de décision quant au régime de modulation du débit réservé à retenir et renouvellement de la concession de Ste Tulle

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN et DRIRE

REFERENT ETAT : DIREN et DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de coordination instauré par la lettre de mission du Préfet des Alpes de Haute Provence en date du 2 août 2004 dont la composition est : DRIRE, DIREN, CSP, DDAF 04, E.D.F., SMAVD, Agence de l'Eau RM&C, Conseil Régional, GEMAGREF

PARTENAIRES ASSOCIES : CSP, DDAF 04, E.D.F., SMAVD, Agence de l'Eau RM&C

CALENDRIER

- Le passage du dossier de demande d'aide élaboré par EDF devant la commission des aides de l'Agence de l'Eau a eu lieu le 9 décembre 2004. Suite à la décision prise lors de cette commission, le taux d'aide devrait être porté à 35 % selon une décision à intervenir en février 2005.
- Début de réalisation de l'état des lieux à l'été 2005 pour une durée de deux ans .

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

- Les experts au titre de l'Etat ainsi que le référent scientifique auprès du comité de coordination sont, au moins pour la partie état de référence, d'ores et déjà imputés sur des crédits spécifiques du MEDD à hauteur de 167 k€
- La poursuite de leurs prestations sur la phase d'expérimentation nécessiterait la poursuite du financement du MEDD à hauteur d'environ 200 k€ (à préciser) par expérimentation de trois ans (100 % Etat). Il est à noter qu'EDF prend en charge la prestation de ses experts à hauteur de 90 k€/an.
- Pour ce qui concerne les prestations de terrains, il est à ce jour prévu un cofinancement entre EDF et l'Agence de l'Eau RM&C (dossier de demande d'aide déposé au mois de mai 2004 par EDF, pour la partie état de référence).
 - Coût prévisionnel de la phase état de référence : 422 k€ (Agence de l'Eau 35% , EDF 65%)
 - Coût prévisionnel d'une expérimentation de trois années : 500 k€
- EDF prend à sa charge les volumes d'eau nécessaires pour la phase d'expérimentation

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques / augmenter le débit d'eau dans la rivière en optimisant le rapport du gain environnemental au coût de la perte d'exploitation

INTITULE DE L'ACTION 13 : réaliser dans l'intérêt des milieux aquatiques des chasses de décolmatage

PROBLEMATIQUE

Le rapport d'inspection d'août 2002 précise que « la profonde artificialisation de la Durance a supprimé la variabilité des débits qui est reconnue comme un élément important conditionnant la qualité du milieu. Il est ainsi proposé d'examiner l'intérêt pour les milieux aquatiques de la réalisation de chasses périodiques, avec comme objectif de décolmater le substrat du lit mineur ».

L'étude hydraulique/morphologique et des milieux naturels de la Durance entre Serre-Ponçon et l'Escale (version provisoire de juillet 2004) souligne que « le colmatage du lit par les limons ou le développement algal conduit à chercher des solutions avec des débits de quelques dizaines de m³/s. Ces débits permettront de nettoyer en surface le lit mais ne permettront pas de détruire les colmatages plus profonds ».

Cette dernière étude propose des protocoles expérimentaux en aval de la retenue d'Espinasses et de celle de la Saulce, avec des périodes de lâchers choisies en fonction des développements végétaux, des usages et des cycles biologiques des espèces piscicoles.

PLAN D'ACTION

- à partir de 2005 : sur la base des résultats de l'étude globale amont, et après validation de ces résultats, examiner les conditions de mises en œuvre des protocoles mentionnés ci-dessus. Calculer le manque à gagner hydroélectrique et mettre en place une concertation sur le mode de financement de cette action.
- à partir de 2006 et pendant quelques années, expérimenter ces protocoles
- au vu des résultats de l'expérimentation, possibilité de modification du cahier des charges de la concession à l'occasion du renouvellement

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : DIREN et DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : comité ad hoc

PARTENAIRES ASSOCIES : EDF, SCP, Agence de l'Eau, CSP

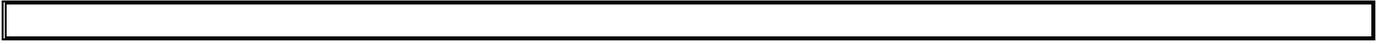
CALENDRIER

A partir de 2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Les études et les expérimentations pourront faire l'objet d'une convention entre EDF, l'agence de l'eau, l'Etat et, le cas échéant, d'autres partenaires à définir. Leur coût doit faire l'objet d'un chiffrage par EDF.



ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 14 : en adoptant une démarche globale NATURA 2000 pour l'ensemble de la Durance

PROBLEMATIQUE

La Lettre de mission du 16 février 2004 au Préfet de Région relative à l'aménagement et la gestion du bassin de la Durance fait référence aux Directives Habitat et Oiseaux.

Elle souligne :

- que les propositions transmises à ce jour sont insuffisantes pour correspondre à la réalité écologique et fonctionnelle de la rivière,
- qu'il convient, dans la deuxième phase d'élaboration des zones NATURA 2000, d'avoir une définition plus globale compatible avec les objectifs de restauration du milieu et de fonctionnement de la rivière.

Il est proposé d'intégrer la démarche de désignation de l'ensemble des sites relevant des Directives Habitats et Oiseaux dans le cadre du plan Durance, de façon à obtenir un résultat pertinent et pérenne sur l'ensemble de l'axe et permettant de faire des choix cohérents avec les autres politiques territoriales à appliquer sur cette rivière de fort intérêt communautaire. En effet de nombreuses espèces concernées se retrouvent tout au long de la Durance : plus de 200 espèces d'oiseaux, car cette rivière constitue un axe migratoire propice aux haltes entre la Camargue et l'Europe Centrale, des espèces liés aux ripisylves mais aussi aux plans d'eau et autres espaces ouverts, des poissons (le blageon, le barbeau, le toxostome, le chabot et l'apron), etc.

Or, la Durance est actuellement « tronçonnée » en plusieurs sites, au titre de ces 2 directives, certains ayant déjà intégré le réseau et d'autres restant à désigner. Mais tous méritent de faire l'objet d'une approche plus globale permettant d'une part de répondre aux insuffisances (en termes d'habitats et espèces) relevées au sein du réseau natura 2000, d'autre part de tenir compte du rôle de couloir écologique de la rivière et de ses abords.

Rappel de l'état d'avancement des sites sur la Durance au mois de novembre 2004 :

	Dépt	Code du Site	NOM	STATUT
		04 – 83 - 13		
FR9301543				
PR 47				
LA DURANCE DE SISTERON A CADARACHE				
pSIC				
existante en 04 et 83				
à étendre sur 13				
		04 - 05		
FR9301521				
PR 25				
LA DURANCE DE SERRE-PONCON A SISTERON				
pSIC				
méditerranéen				
à créer				
		04 – 13		
		83 – 84		
FR9312010				

ZICO PAC 01

Moyenne Vallée de la Durance

ZPS

à créer

04 – 05

FR9302011

ZICO PAC 18

Vallée de la Durance : de Tallard à Sisteron

ZPS

à créer

13 – 84

FR9312003

ZICO PAC 17

Basse Vallée de la Durance

ZPS

Arrêté Ministériel du 27/08/03 (JO 05/09/03)

Notification à l'Europe :

Octobre 2003

extension à examiner (28% de la ZICO)

13 - 84

FR9301589

PR 93

LA BASSE DURANCE ET SES RIPISYLVES – DE CADARACHE A LA CONFLUENCE AVEC LE RHONE

pSIC existante en 84

à étendre sur 13

Par ailleurs, les affluents de la rivière font également l'objet de propositions :

FR9301519 « LE GRAND ET LE PETIT BUECH »

FR9301533 « COURS DE L'ASSE ET PRINCIPAUX AFFLUENTS »

Pour mémoire, à l'amont de Serre-Ponçon, le site ci-dessous a déjà été désigné, son Document d'Objectif est approuvé, et il dispose d'un gestionnaire, la CC du guillestrois.

05

FR9301502

STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN

SIC alpin

(22/12/03)

PLAN D'ACTION

En cohérence avec la lettre de mission du Préfet de Région et en vue de répondre aux insuffisances signalées, il convient de :

- lancer une étude faisant un bilan précis des connaissances disponibles à l'échelle de la Durance et mener éventuellement des études complémentaires ;
- désigner ou étendre au plus tôt les sites de la Durance afin d'assurer la continuité biologique et fonctionnelle sur l'ensemble de l'axe de la rivière, en faisant coïncider si possible les sites des 2 directives. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les organismes de gestion déjà en place (SMAVD ?, groupes de travail du contrat de rivière ?,...) pour conduire la réflexion sur l'évolution des périmètres et la concertation.
- Tirer expérience du site amont (FR9301502) déjà bien avancé pour élaborer dans l'idéal un unique DOCOB (ou un nombre réduit de DOCOB) sur l'ensemble de l'axe de Sisteron au Rhône afin d'assurer un maximum de cohérence.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN (la désignation d'un préfet de département coordonnant l'ensemble de la démarche sur la Durance pourrait être envisagée)

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe ad hoc à créer

PARTENAIRES ASSOCIES : Préf, DDAF, EDF, SMAVD, SMIGIBA

CALENDRIER

- 1) bilan des données scientifiques existantes sur les habitats et espèces N2000 (biblio+experts) et lancement d'étude complémentaires si besoin : fin 2004 et début 2005
- 2) concertation pour extension du périmètre et extension des sites : premier semestre 2005
- 3) consultation réglementaire
- 4) désignation et transmission du dossier de la préfecture au MEDD : fin 2005
- 5) désignation de l'opérateur en vue de l'élaboration du DOCOB
- 6) lancement démarche d'élaboration : début 2006 pour 3 ans minimum

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

- 1) 15 K€, pris en charge par l'Etat
- 2) 5 K€, pris en charge par l'Etat
- 3) 5 K€, pris en charge par l'Etat
- 4) 0
- 5) 0
- 6) environ 500K€ sur 3 ans (2006-2008), pouvant être pris en charge à 100% par l'Etat mais des cofinancements sont envisageables.

crédits HCPER

Participation de l'agence de l'eau : pour les études de connaissance des milieux et des usages (60%), pour les travaux éventuels (40%). Participation sous réserve, d'une décision d'aide du conseil d'administration, du taux en vigueur, de la prise en compte des enjeux de l'agence dans le calcul de l'assiette

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 15 : en participant à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sur la Durance : état des lieux, analyse socio-économique, information du public, et définition d'objectifs et de mesures de gestion prenant en compte l'ensemble des démarches en cours

PROBLEMATIQUE

Présentation de la Directive et de sa mise en œuvre en région PACA

La Directive Cadre sur l'Eau a été adoptée en octobre 2000 et transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. C'est un texte majeur qui engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : en 2015, les masses d'eau (cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines, eaux côtières, étangs littoraux) doivent atteindre le bon état. Une méthode de travail est également définie et rappelée ci-dessous dans la rubrique « calendrier ». La Directive Cadre renforce les principes de gestion de l'eau en France (gestion par bassin versant, gestion équilibrée de la ressource en eau et participation des acteurs). Mais elle introduit trois innovations majeures : la fixation d'objectifs de résultats, la prise en compte des contextes sociaux et économiques, et la participation du public. L'échelle de travail est le grand bassin hydrographique, ici le « district Rhône et côtiers méditerranéens ». Concrètement le comité de bassin met en œuvre l'ensemble de la démarche en s'appuyant sur les services de bassin (Agence de l'Eau et Diren de bassin), les services régionaux (Agence délégation de Marseille et Diren PACA) relaient le travail en région en concertation avec l'ensemble des acteurs au sein des commissions géographiques, ateliers techniques locaux ou thématiques.

Situation sur la Durance et lien avec le Plan Durance :

La Directive Cadre ne modifie pas les dynamiques en cours, elle définit des objectifs et un cadre de travail dans lequel les démarches de gestion de l'eau devront s'inscrire : les SAGE, les Contrats de Rivière notamment celui du Val de Durance, le Plan Durance. Ainsi certaines actions de ce dernier telles que l'expérimentation sur les débits réservés, l'amélioration du transport solide, auront des conséquences directes sur l'aptitude des masses d'eau à atteindre le bon état en 2015. De nombreuses masses d'eau du bassin durancien vont être pré-identifiées comme « fortement modifiées » au sens de la directive, ce qui impliquera des objectifs de qualité cohérents avec les activités humaines sur la Durance, en particulier l'hydroélectricité, justifiés par des études économiques quant à leur faisabilité. Or cette prise en compte de l'économie est un des objectifs du Plan Durance, mis en exergue par la Mission d'Inspection : les nouvelles mesures doivent viser à un optimum du rapport entre efficacité sur le milieu et coût pour la collectivité.

PLAN D'ACTION

Par rapport au calendrier ci-dessous et qui s'applique à l'ensemble du district Rhône et côtiers méditerranéen, sur la Durance une attention plus particulière doit être portée à :

- la caractérisation plus poussée : sur la Durance, plusieurs masses d'eau ont été pré-identifiées comme fortement modifiées, principalement du fait des grands aménagements. D'autres présentent un risque fort de ne pas atteindre le bon état, ou un doute. Dans tous ces cas des investigations complémentaires seront nécessaires d'ici 2006, comportant une justification socio-économique.

- La définition du « bon état » ou du « bon potentiel » devront être suivis de près, afin de s'assurer qu'ils constituent des objectifs cohérents et réalistes sur la Durance.

- Le rôle spécifique joué par les canaux de transfert d'eau, masses d'eau artificielles, sur l'alimentation en eau et sur l'équilibre des pressions exercées sur le milieu

- la consultation du public en 2005 pourrait faire l'objet de démarches particulières sur la Durance, de la part d'associations retenues pour relayer le message de la DCE, voire de collectivités.

- les documents produits concernent l'ensemble du district Rhône et Côtiers Méditerranéens. Toutefois, il a été choisi de découper le district en territoires « Sdage-DCE » permettant de donner plus de détails. Le bassin versant de la Durance est concerné par 2 de ces territoires : Haute Durance (amont de Serre-Ponçon) et Durance-Crau-Verdon dont l'élaboration permet aux acteurs de s'exprimer plus précisément. Par ailleurs sur le bassin Rhône Méditerranée et Corse une démarche originale de « co-construction » a permis d'associer dès le début les acteurs locaux (gestionnaires des milieux aquatiques, services de l'Etat dont Mise, etc.) sur des sous-bassins. Cette méthode de travail sera poursuivie.

Remarque : la cohérence entre la DCE et la démarche Natura 2000 fait partie intégrante des objectifs de cette première, au titre du respect des directives existantes, au sujet de la conservation des habitats ou espèces directement dépendants de l'eau.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Diren et Agence de l'Eau (délégation de Marseille)

REFERENT ETAT : Diren

ORGANE DE CONCERTATION : Commission Géographique Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : Membres de la commission géographique (collectivités, usagers, industriels, associations, services de l'Etat et établissements publics)

CALENDRIER

La directive prévoit en France une mise en œuvre selon le calendrier suivant :

- fin 2004 : état des lieux et consultation ;

- mi-avril à mi-octobre 2005 : consultation du public sur les questions importantes et le programme de travail.

En France, le plan de gestion sera intégré au SDAGE révisé (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

- Fin 2006 : programme de surveillance du milieu et avant-projet de SDAGE révisé

- courant 2007 : consultation du public et des collectivités sur le projet de SDAGE révisé

- fin 2008 : approbation du SDAGE révisé et début de la mise en œuvre du plan de gestion (la directive prévoit que le plan de gestion doit être approuvé pour fin 2009).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

La mise en œuvre de la DCE ne fait pas appel à des crédits de l'Etat, en revanche des agents sont mobilisés. C'est en général l'Agence de l'Eau RM&C qui fait appel à ses crédits : lancements d'étude, organisation des réunions de concertation, phases de consultation officielles.

Participations financières de l'agence de l'eau possible notamment pour les études de caractérisation approfondies des masses d'eau (60%), pour l'information et la participation du public (80%).

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 16 : en définissant des nouvelles modalités de gestion de la végétation dans le lit majeur de la Durance pour faciliter la remobilisation et l'évacuation des limons, en créant de la diversité écologique et en entretenant l'espace de liberté de la rivière, notamment par la mise en œuvre de nouvelles modalités d'essartement par EDF

PROBLEMATIQUE

En liaison avec les propositions d'évolution des modalités de gestion de la végétation et notamment des pratiques d'essartement qui sont étudiées au sein du contrat de rivière, il s'agira de formaliser, dans des consignes d'exploitation des ouvrages E.D.F., les modalités pratiques de mise en œuvre des résultats de cette étude sur les quelques sites expérimentaux jugés intéressants, en veillant au respect des contraintes d'écoulement des crues et de sécurité des tiers.

PLAN D'ACTION

- Suivi des études relatives à ce thème au sein du contrat de rivière.
- Identification de tronçons test en veillant à ne pas perturber les expérimentations à venir sur la zone Ste Tulle 1.
- Formalisation des modalités de réalisation et des paramètres à tester en prenant garde à la sécurité des tiers.
 - Fixation des modalités d'observation de l'incidence des travaux sur les risques d'inondation, les transports solides, la sûreté hydraulique, les milieux aquatiques et les ripisylves (notamment les sites Natura 2000), le paysage et les différents usages de la rivière.
 - Examen le cas échéant des possibilités de cofinancement.
 - Formalisation administrative de ces nouvelles dispositions : a priori sous forme de consignes à l'exploitant approuvées par la DRIRE après une conférence inter services.
 - Evolution de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises produits par EDF pour garantir le respect des dispositions techniques retenues.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD (pour élaboration du cahier des charges) et EDF (pour la réalisation)

REFERENT ETAT : DIREN et DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de suivi au sein du contrat de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN, DDAF 04, 05, DDE 13, 84, SMAVD, EDF, CSP, Agence de l'Eau, CNR

CALENDRIER

- Une réunion spécifique du groupe de travail s'est tenue le 7 septembre 2004.
- Une présentation des premiers sites d'expérimentation et des modalités d'essartement à mettre en œuvre a été réalisée lors de la réunion du comité de suivi du contrat de rivière en date du 18/10/04
- une première série de propositions ont été présentées lors de la réunion du comité du 15/12/04 (un document avec des propositions précises par secteur a été remis en séance)
- Les premières réalisations concrètes pourraient avoir lieu en 2005 et s'étalerait sur 5 années au minimum

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

- Etude SMAVD : 107 k€ dont 90 k€ encore en 2005
- Estimations actuelles des surcoûts par rapport aux pratiques actuelles :
 - phase expérimentale : environ 90 k€/an pendant 5 ans à partir de 2005
 - puis à réévaluer notamment en fonction des sites concernés

Chiffres à préciser suivant les résultats de l'étude en cours.

Plan de financement à définir.

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 17 : en améliorant la circulation des poissons migrateurs

- sous action : rétablissement de la libre circulation sur le Buëch à Saint-Sauveur

PROBLEMATIQUE

En relation avec le programme life Apron, il s'agit d'étudier l'opportunité de rétablir une connexion continue entre le Buech amont et le Buech aval (accès aux zones de croissance et de reproduction); cette liaison est actuellement perturbée par le barrage EDF de Saint-Sauveur, aussi bien à la montaison qu'à la dévalaison. L'aménagement de ce barrage, après évaluation de la perturbation, permettrait une recolonisation de l'espèce sur 60 kilomètres de cours d'eau en amont et rétablirait les échanges amont aval.

PLAN D'ACTION

Evaluer les gains potentiels pour la population d'Apron (accès aux zones de croissance et de reproduction)

Eligibilité de ce secteur du Buech au titre du classement Natura 2000

A partir de l'expertise réalisée par le CSP en septembre 2002, établir un avant projet d'ouvrages de franchissement

Concernant la continuité dans le sens amont aval, étudier la problématique liée à la dévalaison et notamment les risques d'entraînement et de mortalité dans les turbines.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMIGIBA (syndicat du Buëch)

REFERENT ETAT : CSP

ORGANE DE CONCERTATION : comité spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : Agence de l'eau, DIREN, MISE 05, EDF, CSP, SMAVD, CREN, PNR Queyras

CALENDRIER

2005 préparation appel d'offre études de faisabilité

2006 réalisation étude de faisabilité et gains écologiques

2007 étude avant projet montaison

2008 construction du dispositif de franchissement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Etude de faisabilité et gains écologiques : 70 000 € (sous réserve étude de faisabilité)

Coût étude avant-projet montaison : 10 000 €

Coût réalisation passe à aprons montaison : 550 000 €

Maîtrise d'ouvrage étude : SMIGIBA ; maîtrise d'ouvrage investissements : EDF

Partenaires financiers : Agence de l'eau RM&C (jusqu'à 40%), Conseil Général, Région PACA, EDF

- sous action : classement sur la Basse Durance et rétablissement de la libre circulation

PROBLEMATIQUE

Dans le cadre du projet d'arrêté ministériel au titre de l'article L.432-6 du code de l'environnement précisant la liste des espèces migratrices, accompagner les obligations réglementaires visant à restaurer le libre circulation des poissons migrateurs en Basse Durance, l'anguille du Rhône au barrage de Cadarache et l'alose du Rhône au barrage de Mallemort.

PLAN D'ACTION

Parallèlement aux opérations de reconfiguration des seuils n°67 et 68 prévues dans le programme d'amélioration du transport des sédiments en Basse Durance, réaliser des ouvrages de franchissement à la montaison adaptés aux poissons migrateurs puis aménagement d'un ouvrage de franchissement pour l'alose sur le barrage EDF de Bonpas.

Optimisation des conditions de franchissement par l'anguille sur les seuils situés entre le barrage Mallemort et le barrage de Cadarache, deux seuils parmi les 6 existants poseraient des problèmes saisonniers de franchissement.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : CSP

ORGANE DE CONCERTATION : Comité spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : Agence de l'Eau RMC, DIREN, MISE 13, MISE 84, MRM, EDF

CALENDRIER

Eté 2005 : Validation des projets d'ouvrages de franchissement des seuils 67 et 68

2006 : Etude d'un avant projet d'ouvrage de franchissement sur le barrage de Bonpas

Expertise du seuil du seuil 106 (Meyrargues) et du Seuil A (Mirabeau).

2007 : Construction des ouvrages de franchissement des seuils 67 et 68

Validation projet de passe à alose du seuil de Bonpas

2008 : Construction de la passe à aloses sur le seuil de Bonpas

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Avant projet passe à aloses Bonpas (2006) : 10 000 €

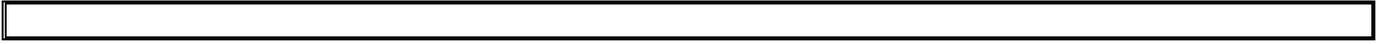
Avant projets de passe à anguille sur 2 seuils (2006) : 10 000 €

Coût passe à aloses seuils n° 67 et 68 (en lien avec les travaux de restauration) en 2007 : 710 k€ (x2)

Coût passe à aloses Bonpas (2008) : 350 000 €

Réalisation de 2 passes à anguille : 40 000 €

Partenaires financiers : Agence de l'Eau RM&C (cf 1^{er} défi) ; études jusqu'à 60% et travaux jusqu'à 40%, DDE 84 (cadre LEO), , EDF, Conseil Régional, Conseil Général 13, Conseil Général 84



ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 18 : en recensant et en préservant les milieux humides annexes de la Durance et de ses principaux affluents (Buëch, Bléone, Asse)

PROBLEMATIQUE

Situées à l'interface du milieu aquatique et du milieu terrestre, les zones humides font l'objet depuis plus de dix ans maintenant, d'une attention particulière tant au niveau national qu'au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Sur la Durance la Directive Habitat classe 4 espèces piscicoles en annexe II (le blageon, le barbeau, le toxostome et le chabot) et une espèce en annexe IV : l'apron. En conséquence, la proposition de classement de tout ou partie de la Durance en site d'importance communautaire est envisagée.

Une des priorités du bassin est de mieux connaître ces zones en terme de localisation, de délimitation et d'identifier les liens avec leur environnement en analysant : leur fonctionnement, les connections hydrologiques avec leur bassin d'alimentation, leur rôle en terme d'épuration, de régularisation des crues, de réservoir de biodiversité, de protection de la ressource en eau souterraine, d'espaces de loisirs et de paysages de qualité.

Parmi les différents types de zones humides, les adous occupent une place particulière sur le territoire méditerranéen. Drains naturels dans la plaine alluviale, ils sont alimentés principalement par les exurgences de la nappe phréatique.

Mais l'organisation qui a structuré les différents compartiments de l'espace et qui a permis l'installation de communautés aquatiques et rivulaires spécifiques, est très vulnérable : la plaine alluviale est en effet fortement sollicitée et dégradée par les usages et aménagements multiples du milieu : urbanisation, agriculture, infrastructures.

PLAN D'ACTION

Ils s'agira de mettre en évidence la fonctionnalité des milieux et l'importance des spectres écologiques qu'offrent les adous et qui doivent être pris en compte dans le cadre d'un aménagement de l'espace alluvial.

L'étude comprendra :

- 1/ une mise à jour de l'état de la connaissances de ces hydrosystèmes sur le bassin versant de la Durance et de ses affluents,
- 2/ un essai de classement typologique des adous débouchant sur une étude de cas comprenant au plus quatre sites représentatifs,

L'étape suivante sera une réflexion sur l'ensemble des mesures permettant de préserver ces milieux, et pouvant aller jusqu'à des actions de classement des sites à enjeux patrimonial.

La première action, dont l'étude est engagée, pourra porter sur la mise en valeur de roselière.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD en association avec les autres syndicats compétents sur les affluents

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DRAF, SMAVD, Cemagref, CSP, agence de l'eau, SMIGIBA, fédé pêche 05

CALENDRIER

L'étude s'étalera sur 2005 et 2006

Le classement éventuel des sites à enjeux patrimonial est envisageable en 2007.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

1/ mise à jour des connaissances : 12 K euros

2/ étude de cas : 24 Keuros

TOTAL 36 Keuros (18 k en 2005 et 18 k€ en 2006)

20 % Etat, 60 % AE RM&C, 20% SMAVD

Pour l'agence de l'eau, priorité du 8^e programme : étude de recensement et de connaissance des zones humides (subvention possible de 60%), acquisition foncière de zones humides remarquables par des collectivités (subvention possible de 50 %).

ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques

INTITULE DE L'ACTION 19 : en définissant une stratégie en matière d'extraction de matériaux sur les terrasses alluviales à travers l'actualisation des schémas départementaux des carrières

PROBLEMATIQUE

Il s'agit, dans le cadre de l'actualisation des schémas départementaux des carrières, d'avoir une vision globale de l'ensemble des exploitations en terrasse alluviale en cours et en projet afin de proposer des modalités d'extractions sur ces terrasses de manière à limiter le nombre et les effets de ces extractions pendant et après la période d'exploitation.

Cette approche devra être conduite en cohérence avec l'action 7 relative aux dragages dans le lit mineur afin d'inciter la réalisation de ces derniers lorsqu'ils sont pertinents au regard, d'une part, des études de transports solides en cours dans le contrat de rivière Durance (étude sous maîtrise d'ouvrage SMAVD avec appui d'EDF) et, d'autre part, d'un enjeu de sécurité publique (décision de l'Etat).

PLAN D'ACTION

Actualisation des schémas départementaux des carrières des départements 04, 05, 13, 83 et 84 qui prévoira notamment que les futurs dossiers fassent référence aux besoins et aux quantités en matériaux silico-calcaire identifiés dans l'annexe des schémas, réalisée en 2002.

Les études de ces projets futurs comprendront également des études d'impact et d'incidence conformes au « guide des bonnes pratiques des milieux sensibles » réalisé par la DIREN en 2004 et qui sera annexé aux schémas départementaux des carrières à l'occasion de leur actualisation.

Accompagner ces démarches d'un soutien aux actions de soutien au recyclage des matériaux, à l'écoulement des matériaux issus des travaux de dragage et d'une conversion vers les roches massives pour des besoins de granulats courants.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRIRE

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de Travail spécifique DIREN, UNICEM, SMAVD.

PARTENAIRES ASSOCIES : DDAF+ commissions départementales des carrières 04, 05, 13, 83 et 84 + SMAVD (et/ou élus du CR, des CG et des communes concernées).

CALENDRIER

2004-2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Coût de l'action : 100 k€ en 2005, 50 k€ en 2006 e50 k€ en 2007

Financement de l'actualisation des schémas départementaux des carrières prévu dans le programme n°1 de la LOLF du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avec un cofinancement du BRGM et de la Profession par le biais de l'UNICEM. Participation envisageable de l'agence jusqu'à 20%.



ORIENTATION n° 2 : restaurer les milieux aquatiques / Durance et Etang de Berre

INTITULE DE L'ACTION 20 : en élaborant un cadre de gestion global, à l'aval de Mallemort, des eaux issues de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon, compatible avec les actions du plan Durance.

PROBLEMATIQUE

Il s'agit de la gestion des problématiques de transfert des eaux du canal E.D.F. soit vers l'Etang de Berre, soit en Durance. Cette action devra également à terme intégrer l'aspect gestion du barrage de Mallemort lors des crues (avec les conséquences connues sur les transferts dans l'étang de Berre).

Ces différentes actions auront un impact majeur en particulier sur la basse Durance et il est donc nécessaire de s'assurer de la cohérence des actions engagées d'une part au titre de l'étang de Berre et d'autre part au titre de la Durance.

PLAN D'ACTION

- Prise en compte des problématiques spécifiques de la basse Durance dans la mise en œuvre des propositions d'action que fera l'Etat français à la commission européenne, une fois leur contenu validé.

- La modification de la consigne de crue du barrage de Mallemort pour limiter au maximum les transferts de limons vers l'étang de Berre lors des épisodes de crue sur le Rhône ou la Durance, sans générer de risques pour les tiers, intégrera les problèmes spécifiques de la basse Durance mis en avant dans le cadre du Plan Durance.

- De la même façon, le futur document traitant des conditions de transfert des eaux de la Durance dans l'étang de Berre (en tenant compte des arguments développés dans la condamnation de l'Etat français par la Cour de Justice des Communautés Européennes) intégrera les problèmes spécifiques de la basse Durance mis en avant dans le cadre du Plan Durance

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRIRE

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : EDF, SMAVD, DDAF 13 et 84, Service Maritime, AE RM&C, DIREN, DRAM GIPREB, M. Balland, CNR.

CALENDRIER

Premiers éléments techniques de cadrage pour la gestion des limons et des chocs halins au cours de l'année 2005.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

A priori, pas de financement particulier à prévoir.

ORIENTATION n° 3 : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau (agricole, industrielle, urbaine et d'intérêt général)

INTITULE DE L'ACTION 21: en réalisant un état des lieux sur les droits d'eau

PROBLEMATIQUE

L'irrigation a permis le développement d'une agriculture dynamique orientée principalement vers la production de fruits et légumes ; production agricole qu'il convient de conforter. Les droits d'eau sont en fait de nature très différente sur le plan juridique (cf rapport d'inspection d'août 2002). Une étude à l'échelle du bassin versant de la Durance permettrait de mieux appréhender la situation actuelle et les évolutions envisageables.

PLAN D'ACTION

Inventaires : travaux sur archives des organismes, de l'Etat, d'EdF, au niveau départemental
Consolidation de la situation des droits d'eau existants par rapport aux limites inscrites dans les textes réglementaires en vigueur (loi de 1955, article 50 de la concession EdF, article 12 et droits anciens)
Poursuite des travaux engagés dans les réunions spécifiques MISE
Etude usage volet B comité de rivière
Réalisation : soit dans le cadre du comité de rivière, si le volet B peut mobiliser des financements, soit en interne Etat (crédits de vacances nécessaires).

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD + DRAF (selon actions)

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : comité rivière, étude usages, réunions MISE, comités de pilotage départementaux

PARTENAIRES ASSOCIES : DIREN, MISE, CED, Fédérations départementales des structures d'irrigation collectives de type ASA, Chambres d'agriculture (procédure mandataire), collectivités, agence de l'eau, comités des contrats de canaux, EDF, SCP

CALENDRIER

2006-2011 : 6 ans en 2 périodes de 3 ans avec bilan à mi parcours

Première période 2006-2009 : inventaire et identification des lacunes : à mettre en place dans chaque département : 04, 05, 06, 13, 83, et 84

2009 : bilan à mi parcours

Deuxième période 2010-2011 : définition des mesures à prendre pour la poursuite de l'inventaire et la prise en compte des lacunes

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Etude à réaliser en régie par les services de l'Etat ou à sous traiter suivant situations des départements

Besoins de financement : première phase 3 ans

- Vacataires : 1 par département (5) x 4 mois en moyenne x 2 ans (2006-2007) = environ 30 k€ (15 k€ en 2006 et 15 k€ en 2007)
- Encadrement (comité de pilotage Etat chambre agriculture EdF – maîtrise d'ouvrage Etat ou bureau d'étude..)
- Déplacements et matériel de jaugeage

Partenaires financiers : Etat (Diren), Agence de l'eau (subvention possible jusqu'à 50%) ; Comité de rivière

ORIENTATION n° 3 : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau (agricole, industrielle, urbaine et d'intérêt général

INTITULE DE L'ACTION 22 : en mettant en place des aménagements nécessaires pour sécuriser quantitativement les ressources pour l'alimentation en eau des territoires de la région encore fortement exposés aux pénuries

PROBLEMATIQUE

Mettre en place des aménagements nécessaires pour sécuriser quantitativement les ressources pour l'alimentation en eau des territoires de la région encore fortement exposés aux pénuries et soulager les ressources locales inexistantes lors des sécheresses récurrentes :

- maillages et interconnexions
- densification et extension du réseau de desserte
- développement de schémas hydrauliques multi-usages
- développement de conventions d'assistance réciproque et de sécurisation de l'alimentation en eau entre ouvrages et ressources existants
- réalisation de nouveaux ouvrages de transfert d'eau brute multi-usages pour l'alimentation en eau à partir de ressources existantes éloignées
- recherche des modes d'amélioration de la gestion de réserves existantes
- travaux éventuels de sécurisation et de mise aux normes nouvelles des réserves existantes (instrumentation, évacuateurs de crue
- augmentation de la capacité de réserves existantes par rehausse
- création de nouvelles réserves (mode de gestion et construction)

On peut rattacher à cette action une partie de la sécurisation qualitative des transferts d'eau brute : aménagements de protection contre les entrées d'eau extérieure de qualité non contrôlée dans les ouvrages, réseau

Les projets sont présentés au niveau local. La problématique du Buëch est d'ores et déjà identifiée.

Une évaluation prospective des zones relevant de cette problématique pourrait être effectuée et discutée entre partenaires du territoire à l'échelle de la région PACA, en relation avec les résultats de l'action 28.

PLAN D'ACTION

Identifier les zones dont l'alimentation en eau reste encore fortement exposée aux pénuries, en liaison avec les comités régional et départementaux sécheresse et les collectivités

Définir le niveau des besoins à sécuriser, les solutions techniques, les maîtres d'ouvrage et le niveau d'investissement

Programmer les travaux

2005-2006 : Evaluation prospective des besoins proposée sur la durée du prochaine CPER

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : comité rivière Durance, comité de vigilance sécheresse, comités départementaux de programmation hydraulique, comités des contrats de canaux, SAGEs et comités de rivière des affluents de la Durance, comités des schémas d'aménagement du territoire mis en place par les Collectivités et Pays

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Régional, Conseils Généraux, collectivités et leurs groupements, DDAFs, agence de l'eau, CED, Chambres agriculture, Fédérations départementales des structures d'irrigation de type ASA, SCP, EdF.

CALENDRIER

Permanente :

Le souci de sécuriser l'alimentation en eau en région PACA a été et est toujours une préoccupation majeure pour permettre d'y accompagner l'évolution de la société

On pourra proposer pour durée celle du prochain contrat de plan 2007-2013

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

A titre indicatif, le montant des travaux 2003 est de l'ordre de 30 M€ annuels pour les ouvrages de transport d'eau brute gérés par les ASA et la SCP), avec un taux élevé de participation publique à proportion de l'intérêt général des ouvrages (ASA : 80% du montant des travaux, SCP : 60% environ)

Une part de plus en plus importante de ce financement sera logiquement consacré à la sécurisation

Besoins lourds estimés à un ordre de grandeur de 60 M€ sur 6 ans avec une progression et précisé en fonction des projets présentés.

Etude préalable entrant dans le plan d'action de la Directive Cadre sur l'eau pour ce qui est des réserves et des masses d'eau artificielles à créer ou à optimiser

Estimation du besoin en financements : 10 M€ / an minimum non compris le financement du transfert vers l'est du Var

Partenaires financiers

- Etat
- Union Européenne
- Région
- Conseils généraux
- Collectivités
- Agence de l'eau (subventions études possibles jusqu'à 50%, subventions pour des travaux de substitution de prélèvements sollicitant des ressources fragiles ou menacées sont possibles jusqu'à 30%)
- Structures gestionnaires des ouvrages

ORIENTATION n° 3 : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau

INTITULE DE L'ACTION 23 : sécuriser quantitativement et qualitativement les usages de la ressource en eau (Durance, affluents et transferts d'eau hors bassin) liés à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine : recensement des installations, bilan de l'état de fonctionnement de ces installations au regard des données disponibles en matière de surveillance de la qualité de l'eau, recommandations d'amélioration pour les dispositifs de surveillance.

PROBLEMATIQUE

Entre 500 000 et 1 000 000 d'habitants de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont alimentés par de l'eau de consommation en provenance de la ressource « Durance » ou de son affluent « Verdon », et pour une partie, exclusivement à partir de ces ressources superficielles.

Il apparaît donc opportun, conformément aux recommandations du CSHPF (Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France), d'analyser l'état de fonctionnement de ces installations et d'élaborer, le cas échéant, des propositions d'amélioration.

PLAN D'ACTION

Sous-action 1- recenser, de façon exhaustive, si possible, les installations produisant de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de l'affluent « Verdon » (canal de Provence) et de la « Durance » (canal de Marseille) [hors consommation uni familiale] ;

Sous-action 2- réaliser un bilan de l'état de fonctionnement de ces installations au regard des données disponibles en matière de surveillance de la qualité de l'eau ;

Sous-action 3- proposer des recommandations d'amélioration pour les dispositifs de surveillance [de routine ou d'alerte (pollution accidentelle)] et de protection de cette ressource.

Une 1^{ère} réunion du groupe de travail consacrée à une mise à niveau de l'état de connaissance du dossier des différents partenaires et à l'élaboration d'un avant-projet d'inventaire des installations a eu lieu le **5 mars 2004** ;

La tenue d'une 2^{ème} réunion destinée,

- à valider les fiches individuelles des installations bénéficiant une « interconnexion potentielle » ;
- à identifier les installations sans solution de substitution (période courte ou longue) ;
- à décrire les modalités de mise en œuvre du nouveau contrôle sanitaire sur chaque installation,

est conditionnée à l'obtention préalable des informations nécessaires (auprès des DDASS, personnes publiques ou privées responsables de la distribution d'eau, SCP). Des difficultés sont rencontrées dans le recueil de ces données (notamment, compte tenu de la charge de travail des DDASS). Le calendrier de réalisation de cette action est donc tributaire de la résolution de cette difficulté.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRASS

REFERENT ETAT : DRASS

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : agence de l'eau RMC, SCP, DRAF, MISE et DDASS (04, 13 et 83)

CALENDRIER

Un rapport d'étape sur l'état des lieux pour fin 2004.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Son élaboration est tributaire de la réalisation de la sous-action n°3 supra.

ORIENTATION n° 3 : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau

INTITULE DE L'ACTION 24 : en recherchant une meilleure organisation et un regroupement des structures gestionnaires de canaux (ASA, ASF, Syndicats ...)

PROBLEMATIQUE

Rechercher une meilleure organisation et un regroupement des structures gestionnaires de canaux (ASA, ASF, Syndicats ...)
Réaliser des schémas directeurs d'hydraulique agricole et d'alimentation en eau brute multi-usage, en complémentarité avec les schémas directeurs eau potable et les schémas d'évacuation des eaux pluviales et des inondations
Améliorer l'efficacité de gestion du service public en encourageant la professionnalisation du personnel en complément du bénévolat
Encourager les regroupements fonctionnels
Encourager la contribution des bénéficiaires de nombreuses sortes qui se sont organisés autour de l'alimentation en eau sur le territoire du périmètre desservi par les canaux.

PLAN D'ACTION

Favoriser l'étude de schémas directeurs hydrauliques territoriaux, avec déclinaison départementale et régionale. Accompagner les audits de structure et les audits concernant l'économie du transport et de la répartition territoriale d'eau brute dans les périmètres
Imaginer des solutions pour favoriser la professionnalisation (et la mutualisation éventuelle) du personnel des ASP
Proposer des schémas d'organisation améliorée de structures sur la base de leur situation et de leur évolution techniques et de l'économie locale de leur activité de transfert et distribution d'eau territoriale
Un point important concernera les relations ordinaires à mettre en place et officialiser entre i) ASP syndicats intercommunaux et autres types de structures gestionnaires de transfert d'eau et ii) collectivités et autres partenaires usagers de l'eau apportée par le canal, en relation avec le prochain décret d'application de la loi sur les ASP du 1 juillet 2004.
Une application pourrait en être le mode de contractualisation territoriale de façon générale et la recherche de l'expression de la solidarité qui sont le principe des ASP (voir action 35) avec, en particulier, les contrats de canaux dont 3 exemplaires sont en préparation en 2004.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : Comités programmation hydraulique agricole, réunions CED, Comités de programmation territoriale

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Régional, Conseils Généraux, Préfectures, Trésoreries Générales, Collectivités et leurs groupements, Agence de l'eau, CED, Fédérations départementales des structures d'irrigation de type ASA, EdF, SMAVD, Chambres agriculture

CALENDRIER

Pendant une première phase de suivi du développement des dossiers pendant 10 ans 2006-2015.
Réalisation d'un bilan prospectif au bout de 10 ans.
Compte tenu que ces évolutions ont un double caractère institutionnel et politique et que le service assuré est sont des évolutions lentes à mettre en oeuvre

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

L'action repose sur une extension de l'information et du fonctionnement de l'alimentation en eau d'un territoire donné, et entraîne principalement des interventions des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités, et des aides pour des dépenses de fonctionnement pour l'animation territoriale, les audits et diagnostics organisationnels et techniques, les aides au regroupement et à la professionnalisation du personnel, qui ressortent peu d'une éligibilité aux crédits de l'Etat selon les règles en vigueur en 2004 mais figurent partiellement au 8è programme de l'agence de l'eau.

La recherche de solutions optimisées pourra être recherchée avec les collectivités et avec l'appui méthodologique de la SCP en tant que de besoins, dans une articulation équilibrée qui reste à développer en fonction des conditions locales sur le territoire.

Suivant les options choisies, des aides relativement marginales seront suffisantes pour l'accompagnement des évolutions lorsqu'elles sont déjà envisagées par les structures ; une aide beaucoup plus massive serait nécessaire pour la constitution « forcée » d'une structure nouvelle remplaçant en tout ou en partie les structures existantes, et enfin le niveau des aides resterait à définir en cas de modification importante des bases de l'économie du transfert d'eau au sein du périmètre.

Besoins de financement (fonctionnement) -très indicatif- pendant 10 ans, à adapter aux projets : 5 M€(500 k€ / an à partir de 2006)

Financeurs

- Etat
- Région
- Conseils généraux
- Collectivités
- Agence de l'eau (50% s'il s'agit de poste d'animateurs ou s'il s'agit d'études d'optimisation de l'organisation des structures gestionnaires)
- Canaux

ORIENTATION n° 3 : sécuriser et optimiser l'alimentation en eau (agricole, industrielle, urbaine et d'intérêt général)

INTITULE DE L'ACTION 25 : en soutenant les efforts de modernisation concernant l'irrigation agricole pour réaliser des économies tout en veillant à ne pas perturber le milieu

PROBLEMATIQUE

Plusieurs niveaux d'action permettront de soutenir les efforts de modernisation concernant l'irrigation agricole pour réaliser des économies (une modernisation effectuée dans la limite cependant où les usages associés à l'usage d'irrigation agricole ne seraient pas pénalisés gravement par les effets de cette modernisation) :

- i) au plan de la technique d'irrigation à la parcelle : réseaux basse pression à utilisation mixte (irrigation gravitaire, irrigation pression), modernisation par suppression du gravitaire et passage à l'aspersion et/ou à la microirrigation
 - ii) au plan du transport de l'eau dans les ouvrages : création d'organes de régulation, création de réserves tampon,
 - iii) au plan du pilotage de l'irrigation à la parcelle et de la mise en œuvre de l'irrigation de précision
- au plan de la gestion technique des ouvrages et de leur optimisation : professionnalisation du métier d'exploitation des ouvrages hydrauliques, formations croisées entre structures

PLAN D'ACTION

Cette action pourrait faire partie des questions que couvriraient les futurs schémas directeurs hydrauliques et pourrait aussi être associée à l'action n° 23.

NB : de nombreuses études de cas sont proposées dans la littérature. On pourra lire en particulier les actes de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage.

Les aides dont le besoin est le plus criant concernent la restructuration des ouvrages eux mêmes – particulièrement en cas de modernisation institutionnelle action 23- et la modernisation des infrastructures de distribution -par exemple busage partiel et mise sous basse pression d'un réseau gravitaire, création d'un réseau pression classique.

La programmation des aides est effectuée dans les comités programmation départementales et régionale hydraulique agricole et les comités de programmation territoriale

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : comités programmation hydraulique agricole

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Régional, Conseils Généraux, Préfectures, Trésoreries Générales, Collectivités et leurs groupements, Agence de l'eau, CED, Fédérations départementales des structures d'irrigation de type ASA, EdF, SMAVD, Chambres agriculture

CALENDRIER

Action permanente et générale en région PACA, où l'eau et l'irrigation sont vitales pour assurer une production agricole, quelle qu'elle soit.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

On pourra estimer les besoins de financement entre 5 et 15 M€ par an (estimation de 100 M€ pour les 10ans à venir avec 1/10^{ème} chaque année)

Etat, Région, Conseils généraux, Agence de l'eau, Collectivités, EdF



ORIENTATION n° 4 : assurer une valorisation touristique, culturelle et économique des territoires du bassin versant

INTITULE DE L'ACTION 26 : en améliorant notre connaissance des enjeux touristiques

PROBLEMATIQUE

L'ensemble touristique lié aux rivières comprend, d'une part, un ensemble de retenues EDF sur la Durance (Serre-Ponçon) et le Verdon (Sainte-Croix ...), d'autre part, des sections courantes dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes Alpes.

L'enjeu touristique s'impose comme une exigence sociale incontournable et une richesse économique. Le rapport d'inspection sur la Durance de 2002 estime que le chiffre d'affaires annuel pour le seul tourisme d'été est de l'ordre de 100 à 150 M€. Les inspecteurs ajoutent que cette approche grossière doit être affinée par une étude spécifique.

Cette étude fondatrice devra permettre d'obtenir une connaissance de l'enjeu touristique comparable à celle des autres enjeux. Il s'agira notamment d'évaluer les flux économiques actuels de l'activité loisirs touristiques et analyser la sensibilité de ces flux à différents scénarios de cote de retenue et de débits de rivière, d'identifier les points favorables à cette activité et les points de blocage liés à la gestion actuelle de l'eau.

PLAN D'ACTION

Réunion de lancement avec les différents partenaires concernés, présidée par le préfet des Hautes-Alpes, le 10 janvier 2005 : définition du périmètre de l'étude, des objectifs et recherche d'une maîtrise d'ouvrage (concernant cette dernière question, le comité régional du tourisme a été sollicité et soumettra cette proposition à son conseil d'administration de la fin du mois de février)

Mise en place d'un comité de suivi de l'étude ; étude qui englobera les actions 26 et 38 de ce plan

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet des Hautes-Alpes

REFERENT ETAT : Préfet des Hautes-Alpes

ORGANE DE CONCERTATION : comité de suivi spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : Préfet des Alpes de Haute-Provence, AFIT, Conseil Régional, CRT, DRT, DRASS, EDF, Agence de l'eau, pour les dpts 04-05-13-83-84 : CG, DDJS, CDT, Fédé pêche, fédé sports d'eau vive, fédé voile, CCI, Chambre métiers, SMADESEP, SMAVD, PNR Verdon, DDE, MISE, DRAF, DRIRE, DIREN

CALENDRIER

Finalisation du cahier des charges de l'étude et détermination d'un organisme porteur de l'étude : 1^{er} semestre 2005

Réalisation de l'étude : deuxième semestre 2005- début de l'année 2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Coût de l'étude : en première approximation, 80 k€

Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseils généraux, EDF, Agence de l'Eau (à confirmer en fonction du contenu du cahier des charges)



ORIENTATION n° 4 : assurer une valorisation touristique, culturelle et économique des territoires du bassin versant

INTITULE DE L'ACTION 27: prendre en compte les enjeux des unités paysagères de l'espace durancien dans une optique patrimoniale, paysagère et touristique pour connaître, gérer et protéger

PROBLEMATIQUE

Etude, recensement et mise en valeur du patrimoine architectural et paysager lié à l'eau et à ses usages, en lien avec volet A de l'étude sur les usages du contrat de rivière du val de Durance.

La préservation et la mise en valeur des spécificités duranciennes nécessite une approche globale sur les grands paysages et les milieux naturels de la vallée. En effet les protections actuelles au titre des sites et des paysages portent sur des lieux ponctuels, monuments bâtis ou naturels. Le projet de contrat de rivière du val de Durance prévoit la définition d'un programme de préservation et de mise en valeur des paysages et de sensibilisation à partir des résultats de l'étude réalisée par la Diren.

PLAN D'ACTION

La fiche des actions possibles a été faite en s'appuyant sur le plan d'action de la DIREN, tel qu'il est présenté dans le Cdrom. Le découpage géographique reprend donc celui retenu. Les actions proposées par la DRAC et la DIREN s'appuient sur les enjeux soulignés par l'étude Paysages, Patrimoine et Milieux Naturels du Val de Durance réalisée par la DIREN en 2002.

Dans le cadre d'un plan évolutif, une étude générale de définition des travaux de requalification paysagère définissant précisément le lieux, le phasage, le coût et le partenariat est à envisager en préalable pour la plupart des opérations (coût : 130 k€). Des financements complémentaires seront donc nécessaires après la définitions des coûts détaillés et des contributions partenariales. Cette étude est donc prioritaire en terme de financement.

I - Unité de la Haute Durance Alpine

Synthèse des actions paysagères proposées par la Diren :

- 1- actions de sensibilisation des partenaires concernant l'agriculture et la forêt (DDAF/ONF), les infrastructures routières (RN 94/DDE), les extractions (Carriers/Drire),
- 2- actions de sensibilisation et de porter à la connaissance des communes dans le cadre des documents d'urbanisme pour la gestion des extensions urbaines,
- 3- actions de requalification paysagère diverse par traitement paysager pour les routes et d'action terrain pour l'agriculture, requalification de la déchetterie du Guil/Durance,
- 4- réalisation d'inventaire du patrimoine rural du bassin de l'Argentière (coût : 30 k€) et accompagnement des études et gestion des sites du roc d'Embrun (300 k€, montant de la participation Etat uniquement) et de l'OGS Clarée (1 M€, montant de la participation Etat uniquement).

Propositions d'actions par la Drac :

Il le Briançonnais

Enjeux : Valoriser les éléments architecturaux et historiques

Actions : Dans le cadre d'une convention ministères de la culture et de la défense, restauration des forts du Briançonnais, en particulier, fort du Randouillet (coût de 55 k€ en 2005)

I2 Bassin de l'Argentière

Enjeux : Mise en valeur d'une histoire singulière

Actions : Fouilles, restauration et mise en valeur des mines d'argent du Fournel, aide à l'établissement d'un centre de culture scientifique et technique

Labelisation « patrimoine XXème » d'éléments d'architecture minière une conduite forcée et l'horloge dite Hermès

Par ailleurs travaux réguliers d'entretien du mur des vaudois

I3 Le Guillestrois

Enjeux : Préserver les perceptions d'une identité forte

Actions : Politique de restauration et développement d'activités à Mont Dauphin, dont l'installation d'un centre de vacances pour les agents du ministère de la culture (coût de 250 k€ en 2005)

I4 L'Embrunais

Enjeux : Affirmer la qualité du paysage autour du Roc d'Embrun

Actions : Création d'une ZPPAUP à Embrun et promotion et mise en valeur du groupe cathédrale (coût de 142 k€ en 2005), projet de création d'un musée des radeliers

II – Unité de la Haute Durance des Préalpes

Synthèse des actions paysagères proposées par la Diren :

- 1- actions de sensibilisation des partenaires concernant l'agriculture, les infrastructures routières (RN 94, RN 85, RD 942/DDE, CG), les extractions et décharges (gestionnaires/Drire),
- 2- actions de sensibilisation et de porter à la connaissance des communes dans le cadre des documents d'urbanisme pour la gestion des extensions urbaines et de la sauvegarde des perspectives visuelles,
- 3- actions de requalification paysagère : traitement écologique des berges et terrasses au carrefour Buech Durance, création d'itinéraire thématique,
- 4- études diverses, entrées de Tallard et de la traversée du Poët et de La Saulce, plan de paysage de Serre Ponçon (coût 50 k€) et outil de communication pour la fréquentation du lac (coût : 30 k€).

Propositions d'actions par la Drac

II1 Lac de Serre-Ponçon

Enjeux : Concilier développement touristique et préservation de la qualité paysagère

Actions : Reconnaissance patrimoniale d'installations hydrauliques contemporaines

II3 Bassin de Tallard

Actions : Continuation de la restauration du château

Et proposition pour une réutilisation du monument

II4 Carrefour Buech-Durance

Enjeux : Patrimoine bâti et atouts paysagers : renforcer les bases d'un développement qualitatif

Actions : Favoriser le développement économique d'Upaix par l'étendue de la protection monument historique et l'aide financière à l'aménagement d'un gîte rural

III – Moyenne Durance de Haute Provence

Synthèse des actions paysagères proposées par la Diren :

- 1- actions de sensibilisation et de porter à la connaissance des communes dans le cadre des documents

d'urbanisme pour la gestion des extensions urbaines et la sauvegarde des structures paysagères,

- 2- actions de requalification paysagère : création de circuits à thème/CG, et soutien aux projets d'itinéraires montagne / rivières, valorisation des zones d'activités par la charte qualité du CR, action de mise en valeur des perceptions remarquables, soutien de la culture de l'olivier, renforcer la protection et la mise en valeur des sites patrimoniaux majeurs des Mées, des plateaux de Lurs et de Ganagobie (coût : 200 k€),
- 3- études diverses : étude du cloisonnement de la plaine de Manosque et étude paysagère et milieux naturels de la confluence Verdon (coût 100 k€), suivi par la Diren de l'actualisation du schéma départemental des carrières du 04 qui vient d'être lancé fin 2004.

Propositions d'actions par la Drac :

III1 Plaine de Sisteron

Enjeux : Préserver les propriétés paysagères d'un site phare

Actions : Partenaire financier de la restauration de la citadelle

Création de deux petits musées dans des sites restaurés

Partenaire de la réserve géologique

Restauration de la chapelle Saint Dominique afin qu'elle soit un des lieux du festival de Sisteron

III2 Carrefour Bléone-Durance

Actions : Volonne : restauration de l'église Saint Martin en vue d'en faire un lieu culturel

Chateaux-Arnoux : mise en valeur du patrimoine XXème par la protection de deux bâtiments construits par Prouvé-Gennerey dans la cité jardin de Saint Auban Atofina

Etude prévue sur l'ensemble de la cité jardin

III3 Plaine de Manosque

Enjeux : préserver les valeurs paysagères et patrimoniales du petit patrimoine lié à l'eau

Actions : Mise en place d'une ZPPAUP et donc protection automatique des différentes fontaines

Par ailleurs Labellisation « patrimoine XXème » du lotissement Candelis

IV – Basse Durance

Synthèse des actions paysagères Diren :

- 1- actions de sensibilisation et de porter à la connaissance des communes dans le cadre des documents d'urbanisme pour la gestion des extensions urbaines, pour le maintien de l'agriculture, pour la sauvegarde des structures paysagères et des perspectives visuelles, pour la protection de la ceinture verte d'Avignon,
- 2- actions de requalification paysagère et agricole : réhabilitation des carrières du défilé de Mirabeau et des gravières par mise en place d'un plan de paysage (coût : 100 k€), entretien des canaux, gestion des fiches des zones d'activité, traitement des berges artificialisées de la Durance à Cavaillon et Avignon, développement de la labellisation des produits agricoles,
- 3- études diverses : étude paysagère du projet de contournement de Pertuis/CG84, étude de fréquentation des deux rives de la Durance du Comtat (coût : 50 k€) et communication (coût : 30 k€), étude de protection au titre des sites du massif du Concors en cours par la Diren.

Propositions d'actions par la Drac :

IV1 Défilé de Mirabeau

Enjeux : Préserver les éléments identitaires du patrimoine paysager

Actions : Mise en place d'une ZPPAUP

Restauration du château hôtel de ville de Peyrolle

IV2 Durance du Lubéron

Actions : Création d'un site paysager dans l'abbaye de Sylvacane (La Roque d'Anthéron)
Extension de la protection des jardins du château de Lauris ainsi que de celui de Lourmarin
Protection de l'Hôtel de Girard à Lourmarin

IV3 Durance du Comtat

Enjeux : Sensibiliser sur la vie d'un paysage dépendant du système d'irrigation
Actions : Protection de différents ouvrages d'art : ponts digues et canaux ainsi que de quelques éléments du système d'irrigation

Par ailleurs, mise en valeur de la silhouette de la cité des papes par des travaux de restauration

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAC, DIREN, AGENCE DE L'EAU, SDAP

REFERENT ETAT : DRAC-DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : comité spécifique, en lien avec comité volet A étude usages (val de Durance)

PARTENAIRES ASSOCIES : EDF, ATOFINA, Canal de Provence, collectivités, services départementaux de l'Etat, Conseils Généraux, Conseil Régional, gestionnaires

CALENDRIER

Le calendrier varie selon les projets. Pour les actions relatives aux paysages d'ores et déjà identifiées, la plupart se déroulent sur 2005-2006-2007.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Les participations des différents partenaires sont à préciser. L'Etat intervient sur la plupart des actions. Le SMAVD et d'autres collectivités sont généralement associés.

Sous-actions « environnement » : participation envisagée pour l'Etat : 460 k€ en 2005, 680 k€ en 2006, 480 k€ en 2007, 200 k€ en 2008 et 200 k€ entre 2009 et 2015

Sous-actions « culture » : la participation envisagée pour l'Etat est d'environ 300 k€ par an. Plus précisément, pour 2006, le besoin est de 151 k€.

A partir de début 2005, l'agence de l'eau devrait pouvoir financer des travaux de mise en valeur paysagère ou du patrimoine lié à l'eau à hauteur de 20%, avec un financement possible des études préalables jusqu'à 60%.

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 28 : élaborer un diagnostic de la gestion quantitative de la ressource en eau de la région PACA, évaluation des conflits d'usage actuels et à l'horizon 2015-2020 en vue de proposer une meilleure gestion

PROBLEMATIQUE

L'amélioration de la gestion de la ressource en eau en PACA nécessite d'examiner l'adéquation entre les ressources, les usages et les milieux, y compris dans le long terme et de proposer les modalités de satisfaction des besoins par l'optimisation de la gestion des infrastructures existantes, la réalisation éventuelle de nouveaux ouvrages, un meilleur usage de certains aquifères...

Le diagnostic préalable à faire réaliser comportera :

- Une analyse des différents usages actuels de l'eau, la quantification des besoins, y compris ceux des milieux aquatiques, et l'évaluation des prélèvements pour chacun de ces usages. Les quantités réellement consommées seront également évaluées.
- L'évaluation et la localisation des ressources en eau disponibles, en prenant en compte leur qualité et leur vulnérabilité.
- Une analyse des modes de gestion actuels de ces ressources, notamment en période de crise (sécheresse) et de la satisfaction des besoins des milieux aquatiques.

- A partir de ces éléments un bilan de la gestion quantitative actuelle pourra en être tiré : les déficits ou les excédents en seront dégagés. Les conflits d'usages et les dysfonctionnements éventuels seront mis en évidence.
- Une extrapolation des dysfonctionnements apparaissant ou s'amplifiant sera ensuite effectuée sur la base des besoins en eau futurs (horizon 2015-2020).

Ce diagnostic devra permettre d'établir des propositions pour la satisfaction des besoins et une amélioration de la gestion actuelle de l'eau, prenant en compte un degré de sécurité fonction de la vulnérabilité de la ressource et de la variabilité des ressources et des besoins.

PLAN D'ACTION

1^{ère} tranche :

Collecte des données et enquêtes (réunions de travail par département)
+ organisation des données sous SIG
évaluation des besoins en eau

2^{ème} tranche : 1) état des prélèvements
2) évaluation des ressources
3) analyse des modes de gestion actuels
4) bilan et diagnostic de la gestion quantitative actuelle, conflits d'usages et dysfonctionnements
5) besoins futurs et conflits prévisibles
Présentation des principaux résultats du diagnostic et réflexion sur des propositions d'action
(réunions par départements)
6) synthèse et propositions pour une meilleure gestion.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN, en association avec DRAF, DRIRE, CSP, (DRT), agence de l'eau

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : comité à créer

PARTENAIRES ASSOCIES : MISES, SCP, CED, EDF, SMAVD, conseil régional, conseil général 04, 05, 06, 13, 83, 84, CRA, fédération de pêche

CALENDRIER

1^{ère} tranche : d'octobre à décembre 2004

2^{ème} tranche : de Mars à décembre 2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

100% Etat (pour un coût total d'environ 179 k€ TTC en 2005) ligne 34-98/40 dont 50 k€ déjà engagés en 2004

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 29 : en engageant une analyse approfondie sur la disponibilité des économies d'eau réalisées par les canaux agricoles et sur les valorisations possibles de tout ou partie de ces économies

PROBLEMATIQUE

Constat :

Le rapport Balland souligne que :

- les prélèvements d'eau par les canaux agricoles sont inférieurs à la dotation théorique du fait notamment d'une gestion plus économe des débits et d'une modernisation continue des périmètres d'irrigation,
- il existe encore des possibilités, certes plus limitées, de modernisation des réseaux agricoles et donc des marges de manœuvre pour de nouvelles économies,
- le mode de suivi de la ressource et des prélèvements mérite d'être modernisé,
- les économies d'eau sont valorisées énergétiquement et ne profitent pas au milieu.

Pour valoriser ces économies d'eau, deux initiatives sont en cours :

- EDF a passé une convention avec le gestionnaire d'un canal pour inciter à de nouvelles économies d'eau en échange d'aide au fonctionnement de la structure,
- A l'image des contrats de milieu existants, l'AE RM&C cherche à promouvoir l'élaboration de contrats de canaux qui vise à déterminer des modalités de gestion de la ressource en eau du canal, en visant la satisfaction des différents usages et l'identification d'économies d'eau avec une affectation de ces dernières au milieu local et au bassin de la Durance. En contrepartie, des aides de l'agence sont envisageables pour le financement d'études, de travaux et la prise en compte de charges de fonctionnement.

Objectifs

- mieux quantifier les économies d'eau

la détermination exhaustive des droits d'eau paraissant difficile à l'échelle du bassin versant de la Durance, l'étude se limitera aux grands canaux de la moyenne et basse Durance. Pour ces canaux, il conviendra de déterminer, pour les dernières années, la différence entre les prélèvements effectués et le niveau des droits d'eau. Une analyse de la situation devra permettre de déterminer la tendance à venir pour les prélèvements (quantification des nouvelles économies envisageables). Enfin, des pistes devront être avancées pour améliorer le système de suivi des prélèvements.

- déterminer les modalités de valorisation des économies d'eau

il conviendra de déterminer la part des économies d'eau qui peuvent être valorisées par d'autres usages que l'agriculture ainsi que les modalités de valorisation de ces économies (contrat de canal, ou autre démarche de gestion en cours). Devra être prise en compte l'adéquation entre la situation géographique des canaux générateurs d'économie et les territoires prioritaires pour la valorisation de ces économies.

Articulation avec l'étude usage du contrat de rivière

Le « volet B » de l'étude sur les usages prévue dans le contrat de rivière val de Durance prévoit de tester des scénarios technico-économiques de gestion des débits et d'économie d'eau afin de mettre en évidence les implications économiques potentielles. Ce travail important, qui est recensé comme une des actions du projet de plan Durance, doit permettre d'étudier de nouveaux modes de répartition de la ressource en eau de la Durance entre les différents usages et besoins.

La présente action en est une de pistes de mise en œuvre. Elle se propose de déterminer les modalités de mobilisation des économies d'eau notamment agricole et de faire des propositions d'expérimentations.

A terme, l'ensemble de ces éléments a vocation à être traduit sous forme de protocole de gestion dont les modalités de convention sont à définir, notamment pour permettre la valorisation des économies pour le milieu. Les différents volets de cette action viendront également alimenter les réflexions conduites dans le cadre de l'action n°45.

PLAN D'ACTION

Cette opération pourrait être réalisée à partir :

- d'une étude générale,
- de réunions locales, lancement d'études afin de finaliser les expérimentations puis réalisation des expérimentations

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SGAR / AE RM&C

REFERENT ETAT : SGAR

ORGANE DE CONCERTATION : comité ad hoc

PARTENAIRES ASSOCIES : DRAF, DIREN, DRIRE, EDF, canaux, CED, syndicats

CALENDRIER

Réalisation de l'opération en 2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Subvention possible de l'agence de l'eau pour les études et schémas de cohérence en faveur de la gestion patrimoniale de la ressource (sous réserve maîtrise d'ouvrage autre que l'Etat)

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 30 : en évaluant les flux d'eau en irrigation gravitaire dans le territoire en vue d'y quantifier les volumes affectés à l'entretien des milieux et aux usages qui dépendent de l'alimentation en eau d'irrigation

PROBLEMATIQUE

Pour évaluer les flux d'eau en irrigation gravitaire dans le territoire en vue d'y quantifier les volumes affectés à l'entretien des milieux et aux usages qui dépendent de l'alimentation en eau d'irrigation, il faudra construire puis utiliser des modèles relationnels entre l'ouvrage de transport d'eau et les différents types de milieux humides et d'usages qui dépendent de leur alimentation en eau de la disponibilité de l'eau d'irrigation, à partir d'un inventaire à construire et des données déjà disponibles des études des flux de l'agence de l'eau.

PLAN D'ACTION

Etape 1

Mobilisation des Etudes des flux et de leur synthèse (agence de l'eau)
Etude de cas : choix d'un ou plusieurs sites (périmètre de canal et zones annexes que le canal alimente), et réalisation sur ces sites d'un inventaire des milieux humides et d'intérêt environnemental.
Pour ces cas, étude de quantification des besoins en eau environnementaux dans les zones bénéficiant de transfert (zone d'influence des MEA) (maîtrise d'ouvrage à préciser)
Essai de généralisation et de modélisation
Nécessite la disponibilité de données complémentaires : i) étude des ressources/besoins en eau de PACA (Diren) ; ii) étude des usages associés à l'alimentation en eau par les canaux agricoles (DRAF) ; iii) rapport du groupe de travail de la DCE pour la préparation de l'état des lieux des masses d'eau : masses d'eau artificielles (MEA)

Etape 2

Modélisation des relations hydrauliques d'alimentation des milieux humides
Pour ces cas, étude de quantification (en utilisant les modèles) des besoins en eau environnementaux dans les zones bénéficiant de transfert (zone d'influence des MEA) (maîtrise d'ouvrage à préciser)

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : comité rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : Agence de l'eau, Diren, chambres agriculture, collectivités territoriales

CALENDRIER

1^{ère} étape : 2005-2006, 2^e étape 2007-2010

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Action réalisée au sein du Comité de rivière Durance. Coût vacataire 9 k€ en 2007.

Financeurs : MEDD, Agence de l'eau (sur un territoire particulier, financements possibles dans le cadre de contrats de canaux ; sur l'ensemble de la zone, financements possibles d'une approche globale par l'intermédiaire d'études de flux réalisées sur les canaux d'irrigation).

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 31 : en engageant une étude de type évaluation des coûts externes appliquée au cadre de l'hydroélectricité sur la chaîne Durance-Verdon

PROBLEMATIQUE

Il s'agira d'évaluer le plus précisément possible quel est l'apport global de l'hydroélectricité de la Durance sur le plan régional voire national, de déterminer volet par volet les impacts de cette activité et de quantifier les coûts positifs ou négatifs de chacun de ces impacts.

Ces coûts pourront être de deux ordres : coût « financier » (lorsque l'activité hydroélectrique induit un impact financier direct sur un volet) et coût « externe » (lorsque l'activité hydroélectrique induit un impact sur l'environnement ou la ressource en eau, impactant lui même un volet).

Les volets seront traités, dans un premier temps, de manière exhaustive : usages agricoles, usages industriels, alimentation en eau potable, usages récréatifs, « non usage » (c'est-à-dire l'intérêt de la population pour les impacts subis par un environnement dont elle n'a pas usage : cet intérêt induit une « valeur d'existence » de l'environnement considéré).

Les résultats de cette étude pourraient permettre de choisir quels sont les volets sur lesquels des efforts particuliers (de réaffectation de ressources en eau, par exemple) doivent porter prioritairement.

PLAN D'ACTION

Récolte des hypothèses de travail et cahier des charges pour une prestation confiée à un bureau d'étude, en liaison avec l'étude des usages de la Durance (volet B) réalisée dans le cadre du contrat de rivière Durance. Validation de la valorisation économique des différents impacts et réalisation de l'étude elle-même.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRIRE

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : DRAF, DIREN, AERM&C, DRJS, Délégation Régionale au Tourisme, SMAVD, CSP, EDF

CALENDRIER

Courant 2005 pour premières hypothèses de travail

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Intervention d'un bureau d'étude en assistance de la DRIRE, à hauteur de 100 k€ environ (2005-2006)
Financement Etat ou agence de l'eau si maîtrise d'ouvrage autre qu'Etat.

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 32 : en assurant une gestion concertée lors des situations de sécheresse

PROBLEMATIQUE

En PACA, la ressource mobilisable est estimée à 18 milliards de m³ et les **besoins annuels à 3,5 milliards de m³ dont 70% pour l'irrigation, 20% pour l'eau potable et 10% pour l'industrie**. La moitié de l'eau de consommation humaine est prélevée dans les aquifères (Avignon, Nice), l'autre moitié, dans les ouvrages hydroélectriques de la Durance et du Verdon (communes de la région d'Aix, de Marseille, de Toulon) qui permettent également l'irrigation des sols via le réseau de la SCP (**70 000ha**) et un important chevelu de réseaux gravitaires gérés par la CED (**80 000 ha**) en Basse-Durance, Comtat et Crau. Ainsi, **la Durance dont le Bassin versant couvre 44% du territoire régional répond à 75% des besoins en eau de la région (2300 Mm³/an)**.

Les aménagements hydroélectriques peuvent retenir 1500Mm³ ; ils apportent par conséquent une sécurité élevée d'approvisionnement en eau. Cependant, des secteurs situés en amont des retenues ou encore non desservis par celles-ci connaissent des situations de pénurie. Les épisodes de canicule en 2003 et sécheresse en 2004 l'ont rappelé. Quoiqu'il en soit la satisfaction de la totalité des besoins agricoles n'est pas garantie alors que des besoins nouveaux s'imposent : objectif de bon état pour les milieux aquatiques fixé par la Directive Cadre sur l'Eau, accroissement démographique, et tourisme (sports d'eau vive, activités balnéaires sur les rives des lacs de barrage).

Les outils « classiques » de gestion de crise que sont les restrictions de prélèvement par arrêtés préfectoraux départementaux, ne répondent que très partiellement à la problématique régionale.

Une concertation sur l'utilisation de la ressource s'est mise en place dès 2002 au sein du comité régional de vigilance sécheresse animé par le SGAR et a montré en 2003 son efficacité technique. Elle est cependant à améliorer sous l'angle de la solidarité aval/amont et de la communication vers le public.

PLAN D'ACTION

Le Plan Régional Sécheresse a pour objectif central de mieux anticiper les périodes de sécheresse, mieux gérer les crises et, à terme, de supprimer les déséquilibres chroniques. Il s'intègre au Plan National Sécheresse lancé en 2004.

Il est en voie d'élaboration conformément au principe d'une **gestion concertée de la ressource « durancienne »** avec une prise en compte accrue de la **solidarité vers l'amont**, notamment sur les problématiques agricoles et une **meilleure communication**. Sans remettre en question le **principe de concertation qui a prévalu jusqu'à maintenant** (notamment entre EDF, SCP et CED) et a montré son efficacité, le dispositif pourrait être formalisé (officialisé) par **arrêté inter-préfectoral approuvant un « plan d'action sécheresse PACA »**.

Le projet de Plan Régional est préparé par la DIREN en étroite collaboration avec la DRAF, les MISEs, la SCP et EDF ; il a été évoqué **en Comité Régional Sécheresse le 8 avril 2004 et discuté en Pôle Régional de Compétence Eau tout au long de l'année 2004**. La dernière version prévoit une **mesure de restriction étendue aux cinq départements dépendant de la chaîne hydraulique Durance-Verdon en cas de risque d'abaissement du niveau des retenues de Serre-Ponçon ou Ste-Croix en dessous des cotes compatibles avec le tourisme sur leurs rives**. Par ailleurs, **le projet prévoit une communication de niveau régional et départemental** dès que des difficultés apparaissent afin d'inciter chacun à adopter un **comportement responsable et solidaire** de gestion économe de l'eau, ressource maîtrisée mais limitée.

Au niveau départemental, la mise en oeuvre en PACA du **Plan National Sécheresse** dès la fin de l'hiver 2004 a permis de relativement bien faire face au manque d'eau :

- **Prise d'arrêtés-cadre dès juin dans les départements de Vaucluse, Hautes-Alpes et Alpes de Haute Provence**, rapidement **suivis par des arrêtés restreignant les usages de l'eau** sur les secteurs les plus touchés.
- Nombreuses réunions des **Comités Sécheresse** permettant de bons échanges d'information entre élus, chambres consulaires, fédérations de pêche et administrations.
- **Communiqués de presse** destinés à sensibiliser collectivités et population à une **gestion économe de l'eau** et actions de communication plus générales.

La préparation d'arrêté-cadre est à poursuivre sur les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes. Des actions de communication plus larges sont à prévoir (plaquettes, document regroupant les textes et données de référence sur les mesures de gestion des prélèvements et des réserves en région PACA, etc.).

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DIREN

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Comité Régional Sécheresse

PARTENAIRES ASSOCIES : MISEs, DRAF, CSP qui complètent la liste initiale des acteurs : SGAR, préf, DRIRE, EDF, CED, SCP, RTE, SMAVD

CALENDRIER

début 2005 : mise au point d'une version finalisée et validée du Plan Régional Sécheresse.

Printemps 2005 : prise d'un arrêté inter-préfectoral approuvant le Plan Régional.

Eté 2005 : campagne de communication

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Actions de communication : 30k€ en 2005

Aide possible de l'agence de l'eau jusqu'à 50% si maîtrise d'ouvrage autre que l'Etat.

ORIENTATION n° 5 : établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 33 : en créant une instance d'information et de concertation « type CED » pour la moyenne Durance

PROBLEMATIQUE

Il s'agit de favoriser la création d'une instance d'information et de concertation « type CED » pour la moyenne Durance entre les organismes gestionnaires de droits d'eau sur la Durance afin de faire d'avantage partager les objectifs de gestion de la ressource en eau de la Durance et de développer la solidarité entre les acteurs amont et aval. La recherche d'une plus grande solidarité et d'une meilleure prise de conscience des situations de sécheresse se fera tout en procurant un outil allant dans le sens d'une mise en application rapide de recommandations éventuelles d'économie d'eau afin d'anticiper et de réduire les conséquences d'une crise grave sur la ressource.

PLAN D'ACTION

Objectif : communication avec les ASA de moyenne Durance
Prise de contacts directement entre le directeur de la CED et les directeurs d'ASA, en utilisant aussi le relai des fédérations, et avec l'aide des chambres d'agriculture
Organisation de réunions d'échanges d'information sur la gestion de la sécheresse, sur les préconisations faites par la CED pour la basse Durance et sur les besoins en sécurisation des ressources des ASA dont les usages sont frappés par la sécheresse de façon récurrente. Taille et rythme à définir entre les acteurs

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : comité sécheresse

PARTENAIRES ASSOCIES : CED, ASA, MISE, chambres agriculture, Fédérations départementales d'ASA, agence de l'eau, SMAVD, EdF

CALENDRIER

Montée en puissance prévue sur 2005-2007, compte tenu des difficultés politiques déjà rencontrées et de l'isolement fréquent des structures.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Minimes :

Frais de réunions et déplacements

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages**INTITULE DE L'ACTION 34 :** en examinant la contribution possible de la SCP en matière d'utilisation de la ressource en eau du Verdon et de partage équitable entre les grands usages**PROBLEMATIQUE**

Conforter et assurer dans les meilleures conditions le suivi de l'efficience des transferts d'eau opérés par la SCP à partir du bassin de la Durance vers les usages situés dans d'autres bassins et sur le littoral afin d'y satisfaire les besoins socio-économiques et d'y soulager les pressions exercées sur les ressources locales.

PLAN D'ACTION

Comptable des volumes mobilisés et transférés en dehors du bassin Durance-Verdon pour satisfaire les besoins en eau dans les autres bassins, la SCP rend compte annuellement à l'organe de concertation le résultat du suivi du rendement des transferts d'eau effectués.

Elle vise l'objectif d'un taux global de pertes non identifiées inférieur à 5% dans les infrastructures de transport. (Les actions éventuelles qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir pour maintenir le respect de cet objectif seront évaluées par SCP et examinées par l'organe de concertation)

Les consommateurs sont incités à un usage économe de l'eau, notamment à travers une tarification qui les responsabilise sur les volumes prélevés.

Les modalités de desserte de chaque type d'usage sont (ou seront, en cas d'apparition de nouveaux usages) définies par des conditions générales contractuelles de livraison d'eau, soumises au Conseil d'Administration de la SCP et à l'Etat, et portées à connaissance de l'organe de concertation, ainsi que de tous les partenaires.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : pôle eau Etat/Mission Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : SCP, DDAF 83, Conseil Rég, CG, Mise, Collectivités, SMAVD, usagers économiques et environnementaux, agence eau, EDF

CALENDRIER

Rythme annuel de transmission des informations et d'examen par le pôle eau Etat/Mission Durance, organe de concertation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Pour mémoire

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 35: en engageant une étude approfondie des usages de la ressource en eau sur la base de scénarios de débits et d'économie d'eau

PROBLEMATIQUE

Le rapport de la mission d'inspection sur la Durance de 2002, propose de considérer le système de la Durance comme caractérisé d'une part par des usages établis (électricité, agriculture de la Basse Durance et activité de la SCP -agriculture, AEP, AEI) et d'autre part par des usages et problématiques émergents ou re-émergents (écologiques, ludiques ou touristiques, inondations), entre lesquels il s'agit d'arriver à un nouvel équilibre.

A ce titre, le SMAVD a confié au bureau d'étude AScA le soin de définir la stratégie d'une étude sur une nouvelle gestion de la ressource en eau, dans le cadre de celle du Contrat de rivière. Des premières approches réalisées en 2003, se dégagent deux attendus :

- Des scénarios technico-économiques intégrant gestion des débits et économies d'eau et mettant en évidence les implications économiques potentielles (coûts et avantages). L'étude serait ainsi axée sur des simulations économiques en comprenant éventuellement un volet prospectif.
- des recommandations quant aux lieux d'arbitrage envisageables et pertinents pour réaliser l'intégration des différents usages et définir les modalités institutionnelles et politiques des choix qui vont être faits.

PLAN D'ACTION

Après recueil en mai et juin 2004 des avis d'une dizaine d'acteurs clés sur ces questions, le cahier des charges de l'étude est en voie d'élaboration. Le Comité de Pilotage du 24 septembre 2004, a permis d'arrêter les points suivants :

- L'étude devra s'appuyer sur des hypothèses de débit alternatives, pour en déduire des potentialités économiques et écologiques de développement et de valorisation.
- L'étude explorera les efforts d'économies d'eau actuels et potentiels, les marges de manœuvre au regard des besoins (y compris des milieux aquatiques) et de leur évolution.
- Le périmètre de l'étude sera le plus large possible afin d'intégrer effets directs et indirects des scénarios envisagés.
- L'étude s'intéressera aux financements actuels de l'eau et soulignera, le cas échéant, leurs limites au regard des scénarios envisagés.
- L'approche institutionnelle et juridique devra déboucher sur des pistes d'améliorations, assorties d'une analyse de type « avantages /inconvénients ».
- L'explicitation des hypothèses de cadrage, fera l'objet d'une première phase de la future étude.
- Les thèmes « inondations » et « qualité de l'étang de Berre » ne seront pas traités par l'étude. En revanche, les hypothèses les concernant aujourd'hui envisagées seront utilisées pour construire les scénarios
- D'une manière générale, toutes les retombées, directes et indirectes, des différents scénarios seront explorés dans la mesure du possible.

Les calculs technico-économiques à réaliser nécessiteront d'utiliser le modèle (non communicable) d'optimisation d'EDF, fondé sur des coûts marginaux de production d'électricité.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD pour l'élaboration du cahier des charges, le porteur de l'étude sera le Conseil Régional

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de rivière

PARTENAIRES ASSOCIES : CED, chambres agric, fédés ASA, Agence eau, Pays, collectivités, Industrie (CCI), usagers

Rajouter : DRAF, DRIRE, EDF, SCP, CSP

CALENDRIER

Choix du maître d'ouvrage, appel d'offre, lancement de l'étude: 2005

Réalisation de l'étude : 2006-2008

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Coût global estimé : 1 M€ environ (à répartir uniformément entre 2006 et 2008)

Partenaires financiers : C Rég., AE RM&C

Participation financière de l'agence de l'eau possible pour les études et les schémas de cohérence en faveur de la gestion patrimoniale de la ressource (50 à 80% pour des opérations pilotes et exemplaires).

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 36 : en faisant davantage supporter par l'ensemble des usagers bénéficiaires des services rendus par les canaux la contribution financière nécessaire à l'entretien des ouvrages et au fonctionnement des structures qui les gèrent

PROBLEMATIQUE

L'action consiste à (1) inciter les usagers bénéficiaires des services rendus à davantage supporter les coûts liés à la production de ces services, afin d'assurer la pérennité des infrastructures gravitaires de transport et de distribution d'eau brute qui supportent ces services ; et à (2) guider les structures de gestion et les usagers bénéficiaires dans leurs démarches de contractualisation, par la production d'une méthodologie d'évaluation de ces contrats, intégrant les contraintes techniques, juridiques, environnementales, sociales et économiques.

La gestion durable des canaux nécessite une mutualisation des coûts de fonctionnement entre les différents acteurs du territoire bénéficiaires directs ou indirects de ces infrastructures de transport et de distribution d'eau brute ; les ASP devront de plus en plus contractualiser avec les bénéficiaires pour maintenir ou développer ces fonctionnalités non agricoles (économiques ou environnementales) ; cette action a pour but de proposer une méthodologie pour mener à bien ce processus en prenant en compte les contraintes techniques, juridiques, environnementales, sociales et économiques.

PLAN D'ACTION

Réaliser un modèle et une application d'aide à la négociation et à la contractualisation, avec application aux AS de Durance :

- Identifier les divers usages / usagers non agricoles de l'eau et leurs interactions ;
- Elaborer une représentation simplifiée et « parlante » des interactions socio-économiques et environnementales entre ASP gravitaire et acteurs des territoires connectés aux canaux ;
- Mener une analyse « Coûts supportés par les ASP – Avantages reçus par les bénéficiaires », (en parallèle à une analyse prospective sur des scénarii extrêmes type « abandon du réseau ») ;
- Estimer les coûts nécessaires à la pérennité des infrastructures et des services associés.
- Rechercher les formes contractuelles les mieux adaptées ainsi que les lieux de débat et les structures de gestion permettant de les élaborer et les faire vivre.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRAF

REFERENT ETAT : DRAF

ORGANE DE CONCERTATION : pole de l'eau, contrats de canaux

PARTENAIRES ASSOCIES : collectivités locales, gestionnaires des masses d'eau artificielles (ASA et assimilés), Fédérations départementales des ASA, chambres d'agriculture, agence de l'eau , DDAFs, CED

CALENDRIER

2004 – 2005 – 2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Etudes : 2005-2007 0.2 M€
Etat 100 000 €
Région 50 000 €
Cemagref : autofinancement pour déplacements, réunions, documents, et
Etablissements publics locaux : divers représentation réunions 50 000€

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages / définir les modalités d'une gestion plus équitable

INTITULE DE L'ACTION 37 : définir les évolutions souhaitables des modalités de gestion de l'eau, dans le cadre du renouvellement des concessions hydroélectriques ou par une prise en compte dans les concessions existantes

PROBLEMATIQUE

Il s'agit de recenser, après une phase de retour d'expérience de différentes actions engagées au sein du Plan Durance, une fois leur intérêt démontré, les différents résultats d'expérimentations et approches qui pourront être formalisés par des conventions entre les partenaires concernés, ou pris en compte dans le cahier des charges des futures concessions.

Actions 26 et 38 pour le tourisme (soutien de la cote des retenues...); actions 12, 13 et 16 pour l'écologie (augmentation des débits en Durance pour limiter l'élévation de la température de l'eau, essartements, chasses de décolmatage...); actions 1, 2 et 6 pour la gestion de l'aspect crue (échanges de données avec les autorités, modification de la gestion des aménagements...); actions 29 et 30 pour l'optimisation de l'utilisation de « l'eau agricole »...

PLAN D'ACTION

- Suivi des expérimentations et des nouvelles approches réalisées ou élaborées lors de la mise en œuvre des actions en lien avec le fonctionnement des concessions hydroélectriques.
- Réunions en groupe de travail constitué des partenaires identifiés ci-dessous de manière à définir une approche commune et, le cas échéant, le financement associé.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : DRIRE

REFERENT ETAT : DRIRE

ORGANE DE CONCERTATION : Organe de concertation spécifique avec les partenaires indiqués ci-dessous

PARTENAIRES ASSOCIES : Préfectures, SGAR, DRAF, DIREN, AERM&C, DRJS, DRT, SMAVD, CSP, EDF, SMADESEP, CNR, polices de l'Eau, Conseils Généraux et Conseil Régional

CALENDRIER

- Premier éléments de cadrage en 2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

A priori pas de financement nécessaire pour cette action.

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 38 : en proposant un « cadre juridique » pour la prise en compte de l'enjeu touristique sur les grandes retenues

PROBLEMATIQUE

L'action 26 de ce plan Durance doit permettre d'améliorer nos connaissances sur l'activité touristique liée aux rivières (plans d'eau et cours d'eau) et de ses potentialités en lien avec différents scénarios de cote de retenue et de débits de rivière.

Aucune des concessions actuelles ne mentionne l'enjeu touristique dont le statut reste précaire et révocable même si des conventions ont pu voir le jour. Il convient donc de mettre en place une situation juridique stabilisée afin de reconnaître l'activité touristique.

PLAN D'ACTION

Identique à celui de l'action 26 car les problématiques de ces deux actions seront traitées dans une même étude

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet des Hautes-Alpes

REFERENT ETAT : Préfet des Hautes-Alpes

ORGANE DE CONCERTATION : Groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Régional, EDF, DRIRE, DIREN, DRAF, SMADESEP, PNR Verdon, pour les dpts 04-05-83 : Préfectures, DDAF, DDE, + appui juridique des administrations centrales du MEDD et Industrie

CALENDRIER

2005-2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Compris dans l'action 26.

ORIENTATION n° 5: établir un partage équitable entre les grands usages

INTITULE DE L'ACTION 39 : conforter l'assise financière de la structure concessionnaire de l'axe fluvial de la Durance en déterminant les modalités de financement appropriées

PROBLEMATIQUE

Une fois l'étendue du domaine concédé et l'objet de la concession précisés (cf action 42), se pose la question d'un financement pérenne du syndicat mixte.

Tout d'abord, une analyse des besoins de financement doit être réalisée en tenant compte de ces nouvelles compétences.

En parallèle, doivent être expertisées les différentes sources de financement envisageables, en particulier celles mentionnées dans le rapport d'inspection sur la Durance du 23 août 2002 et en tenant compte de la « question importante » n° 1 de la directive cadre sur l'eau (DCE) et du projet de nouvelle loi sur l'eau.

PLAN D'ACTION

L'analyse des besoins de financements de la structure sera réalisée par le SMAVD, avec l'appui de la MEEF.

Un bureau d'étude sera sollicité pour réaliser une étude juridique sur les possibilités de financement du syndicat mixte.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet de Vaucluse

REFERENT ETAT : Préfet de Vaucluse

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique commun avec celui de l'action 42

PARTENAIRES ASSOCIES : SGAR, MEEF, sous préfet Apt, Carpentras, DDE 13 et 84, DIREN, DRAF, AE RM&C, SMAVD, EDF, P. Balland

CALENDRIER

2005 : détermination des besoins de financements du syndicat mixte

2005-2006 : élaboration du cahier des charges de l'étude juridique (1^{er} semestre 2005) puis réalisation de l'étude sous maîtrise d'ouvrage du SMAVD

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Coût de l'étude juridique :

ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 40 : en élaborant un programme de communication incluant une charte Durance

PROBLEMATIQUE

Pour renforcer son implication sur le territoire de la Durance, le Conseil Régional a mis en place en 2001 la « mission Durance » avec l'appui de l'Agence de l'Eau et de la DIREN. Les actions à développer dans le cadre de cette mission sont :

- améliorer la connaissance du fonctionnement de la Durance ;
- organiser la communication entre les acteurs existants ;
- développer une concertation active et une coordination technique entre les acteurs ;
- participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable globale de la Durance ;

ce qui a donné lieu à plusieurs actions : bilan des connaissances sur la Durance, colloque sur la Durance en 2001, fête annuelle de la Durance, films sur la Durance,...

Par ailleurs, lors de la première réunion du Plan Durance le 16 juin 2004, le représentant du Conseil Régional a évoqué l'opportunité de rédiger une « Charte sur la Durance » dont l'élaboration et la validation collectives renforceront les démarches en cours et l'adhésion des acteurs autour d'une vision commune de la Durance.

PLAN D'ACTION

- définition d'un programme de communication au sein de la mission Durance pour les années à venir et mise en œuvre
- élaboration de la Charte

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Conseil Régional

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Mission Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Régional, Agence de l'Eau, SMAVD,...

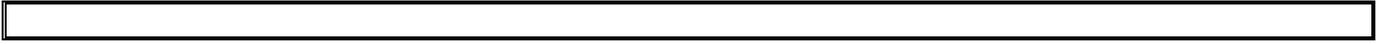
CALENDRIER

Action pérenne

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Subvention possible de l'agence de l'eau jusqu'à 50%.



ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 41 : en mettant en place un observatoire de la Durance (observer toutes les réponses de la Durance aux actions relatives à la morphologie et aux milieux naturels)

PROBLEMATIQUE

La rivière Durance est un milieu en perpétuelle évolution. Le présent plan, le contrat de rivière en cours d'élaboration, comportent de multiples mesures visant à améliorer le fonctionnement de la rivière, sa morphologie, le fonctionnement des milieux aquatiques tout en veillant à la non aggravation du risque inondation.

Par ailleurs plusieurs réseaux permanents de suivi du milieu existent déjà (suivi piézométrique de la nappe, hydrobiologique et physico-chimique de la rivière, suivi des débits, suivi de la qualité des eaux destinées à la distribution,...). Le travail d'élaboration du Contrat de rivière met en exergue que le manque d'observation et de suivi, ainsi que la dispersion des données existantes, fait obstacle à la bonne compréhension du fonctionnement global du système fluvial et à la prise de décisions d'aménagement adaptées.

Enfin la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau va nécessiter la mise en place de réseaux de mesure permettant de vérifier l'atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau.

La mise en place d'un observatoire s'avère indispensable pour suivre l'évolution du milieu, le résultat des actions engagées, et figure d'ailleurs dans le contrat de rivière.

Le rapport de la mission d'inspection sur la Durance appuie la mise en place de cet observatoire, mettant en avant l'évolutivité du milieu mais aussi celle des stratégies d'action, en fonction des retours d'expérience et des nouvelles connaissances acquises.

La mise en place d'un observatoire écologique doit permettre de répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- évaluer en permanence l'état biologique et l'état physique de la rivière,
- évaluer les conséquences du programme d'actions engagé,
- améliorer les connaissances scientifiques,
- valider les hypothèses prises dans le cadre du présent programme.

Au fur et à mesure des observations et des analyses qui seront dégagées, les aménagements en cours et les choix techniques pourront être affinés progressivement.

PLAN D'ACTION

Mettre en place l'observatoire de la Durance, lieu d'archivage de toutes les données, de leur valorisation et de leur diffusion.

L'étude de définition d'un observatoire pourrait être lancée dans les perspectives suivantes :

- Mieux connaître la rivière et les milieux associés,
- Créer un lieu de rassemblement, de mise en forme et de partage de la donnée dans l'intérêt de tous les acteurs,
- Suivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière et éventuellement des préconisations du SAGE et leurs effets.

L'étude se décomposerait en 3 étapes :

⇒ **Etape 1 : Identifier les données disponibles :** les sources de données, la structure de ces données et leur pertinence,

⇒ **Etape 2 : Analyser les besoins et les attentes des acteurs :** l'observatoire doit pouvoir répondre aux attentes des acteurs tout en ne perdant pas de vue que l'amélioration des connaissances passe parfois par la constitution de longue série d'observation pour évaluer les phénomènes (ce qui manque actuellement pour améliorer la connaissance scientifique),

⇒ **Etape 3 : Définir différents niveaux pour l'observatoire de la Durance** : le bureau d'étude devra définir différents niveaux d'observation dans la perspective d'une mise en place rapide du niveau essentiel et d'une évolution progressive vers un plus grand niveau de suivi.

Pour chaque niveau d'observatoire seront précisés :

- Les **objectifs et les missions** de l'observatoire : compilation, diffusion et partage des données, définition des outils (SIG, internet), mission d'observation spécifique après chaque crue, etc.
- Les **thèmes, les indicateurs suivis et les informations produites** : fréquence de mise à jour, forme et modalité d'acquisition des données brutes mais aussi propositions d'analyse et de production d'informations, etc.
- Les conditions de **partenariats et de mises en réseaux** avec d'autres gestionnaires pour le partage de la donnée,
- L'organisation, les **moyens humains, matériel et financier**.

Les préconisations de suivis peuvent être détaillées au travers de deux grands thèmes : suivi du milieu physique et suivi du milieu biologique.

Un des outils de base du suivi de l'état physique et biologique de la Durance serait la réalisation d'une campagne de photographies aériennes tous les 4 ans environ (pour suivre le rythme des essartements).

○ Mesures de suivi du milieu physique :

- Suivi de la morphologie du lit
- Suivi des débits
- Suivi des flux de sédiments
- Suivi de la nappe
- Suivi des effets des nouveaux modes d'essartements
- Suivi de l'évolution des souilles du lit vif

○ Mesures de suivi du milieu biologique

- Suivi de l'évolution de la végétation et de la diversité des milieux
- Suivi de l'évolution globale des milieux aquatiques
- Suivi des réaménagements de gravières
- Amélioration des connaissances faunistiques
- Suivis faunistiques et floristiques

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : Comité de rivière

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil régional, agence eau, SMAVD, SMIGIBA, EDF

CALENDRIER

2005 : élaboration du cahier des charges et lancement de la consultation de l'étude de définition de l'observatoire

2006 : étude

puis création de l'observatoire

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Coût : 1 540 k€ (entre 2006 et 2008)

Plan de financement : Etat 20%, Agence de l'Eau 40%, EDF 20%, SMAVD 20%.

ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 42 : en favorisant le développement d'un organisme public local fort, interlocuteur référent sur l'ensemble du val de Durance

PROBLEMATIQUE

Le rapport d'inspection sur la Durance de 2002 propose de conférer à la structure en charge de la concession de la Durance et de ses digues le statut de syndicat mixte. Un tel syndicat est en cours de constitution entre Serre-Ponçon et Avignon.

Il convient désormais de préciser l'étendue du domaine concédé ainsi que l'objet de la concession. Concernant l'étendue du domaine concédé, il s'agira notamment de réévaluer le périmètre de la concession du Domaine Public Fluvial et de prévoir de concéder la gestion du Domaine Privé de l'Etat, inclus dans le lit de la Durance. Concernant l'objet de la concession, il s'agira de centrer les activités sur le domaine concédé aux aspects écoulements des eaux, entretien et protection du milieu, protection contre les inondations, qu'il s'agisse d'étude ou de travaux.

PLAN D'ACTION

Constitution du syndicat mixte pour la fin de l'année 2004 ou début de l'année 2005.
Détermination du domaine concédé et de l'objet de la concession en 2005.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet de Vaucluse

REFERENT ETAT : Préfet de Vaucluse

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique comme avec celui de l'action 38

PARTENAIRES ASSOCIES : préfecture des Bouches-du-Rhône, sous préfet Apt, DDE 13 et 84, DIREN, DRAF, AE RM&C, SMAVD, EDF, P. Baland, SGAR

CALENDRIER

2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Avertissement : ce projet de plan de financement est établi à partir des données disponibles au moment de la finalisation du rapport du plan Durance (début du mois de février 2005). Le coût global reste à affiner et la participation de chaque financeur pressenti reste à confirmer

Renforcement de la structure de gestion du SMAVD, défi 1^{ère} vague subvention possible de l'agence de l'eau jusqu'à 60% (en cours d'instruction).

Aide possible au SMAVD pour la pérennisation (études, expertise, AMO ...) : 60% pour les études, 50% pour les postes d'animateur de politiques « milieux »

ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 43 : en réalisant un état des lieux des approches territoriales pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques en cours ou programmées sur le bassin versant de la Durance et en favorisant la coordination des différentes structures de gestion du bassin versant

PROBLEMATIQUE

Le territoire de la Durance doit être appréhendé à l'échelle de son bassin versant, c'est-à-dire avec l'ensemble de ses affluents. La rivière Durance à proprement dit, de Serre-Ponçon à Avignon, est l'objet principal du rapport de la mission d'inspection de 2002, et fait l'objet du contrat de rivière « val de Durance ». Sur les affluents de la Durance, il s'agit dans un premier temps de recenser toutes les initiatives de gestion territoriales de l'eau qui existent d'ores et déjà, en particulier les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les contrats de rivière, avant de les analyser, étudier les interactions entre les démarches, et éventuellement proposer des éléments de mise en cohérence.

L'action des collectivités, des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, a conduit ces dernières années à la mise en place de structures de gestion locales de l'eau compétentes sur des cours d'eau ou des tronçons, sur lesquels elles développent des projets de gestion et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques à travers les contrats de milieu et les SAGE. Cette dynamique a permis le développement d'approches globales et concertées.

Si l'enjeu est aujourd'hui de veiller à la pérennisation de ces structures ou à leur mise en place sur des territoires encore orphelins (identifié comme une « question importante » dans les travaux sur la Directive Cadre sur l'Eau), il s'agit également de travailler à la cohérence entre les projets élaborés, voire à une coordination des actions sur le bassin versant de la Durance.

PLAN D'ACTION

- recensement des approches territoriales
- analyse des documents existants, avec un travail sur la cohérence entre les documents
- mettre en place un comité de suivi des approches territoriales sur le bassin versant de la Durance. Son organisation et son fonctionnement seront à définir avec les structures de gestion existantes.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : AE RM&C

REFERENT ETAT : DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : groupe de travail spécifique

PARTENAIRES ASSOCIES : conseil régional, syndicats mixtes

CALENDRIER

- un premier document a été rédigé en juin 2004 ;
- le document définitif doit être rédigé pour fin 2004

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le travail de recensement des actions existantes est pris en charge en régie par l'agence de l'eau

ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 44 : vers des modalités renouvelées d'intervention de l'Etat et de pilotage du plan Durance

PROBLEMATIQUE

Le rapport d'inspection de 2002 souligne notamment que « la multiplicité des acteurs et leur imbrication ont conduit à une grande complexité dans la prise de décisions ».

Au niveau de l'organisation de l'Etat, la création en 2004 de pôles régionaux, associant différents services autour d'une problématique, répond à l'objectif de favoriser la concertation et d'améliorer le pilotage. Toutefois, les problématiques relatives au plan Durance relèvent de 6 pôles ce qui nécessite de rechercher une organisation transversale. Par ailleurs, la circulaire du 24 novembre 2004 refonde l'organisation des services de l'Etat en département, et notamment dans les domaines de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Concernant le pilotage du plan Durance, le rapport d'inspection de 2002 souligne que « les collectivités territoriales entendent aujourd'hui s'approprier la Durance. Par ailleurs, il convient de rechercher un schéma général d'organisation répondant à la complexité des enjeux et adapté à la diversité des acteurs impliqués ».

PLAN D'ACTION

Au niveau de l'organisation de l'Etat, il est proposé que les principales décisions relatives à la mise en œuvre du plan Durance soient prises dans le cadre du comité de l'administration régionale (CAR) instauré en 2004 en vue de créer une instance stratégique au niveau régional (comité qui réunit, sous la présidence du préfet de région, l'ensemble des préfets de la région, le SGAR, le secrétaire général des Bouches-du-Rhône et les chefs de pôle). Le CAR se prononcera sur des propositions préparées au sein du pôle régional de compétence eau (qui associe l'ensemble des services régionaux de l'Etat, les préfetures de département, les MISE et la délégation régionale de l'agence de l'eau). Afin d'impulser la mise en œuvre des actions décidées par le CAR et de coordonner l'action des services de l'Etat, il est proposé de nommer un haut fonctionnaire à temps plein auprès du préfet de région et des préfets de département. Ce haut fonctionnaire sera destinataire de l'ensemble des correspondances des ministères relatives aux actions du plan Durance.

Au niveau de la mise en œuvre du plan Durance, la consultation des acteurs concernés se poursuivra dans le cadre du comité de pilotage mis en place en 2004 et dont la composition figure en annexe 2. Ce comité se réunira une à deux fois par an. Un bureau du comité de pilotage sera créé afin d'assurer un suivi régulier du plan, préparer les comités de pilotage et décider des financements. Ce bureau sera constitué de services de l'Etat en région (SGAR, DIREN, DRIRE, DRAF), du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, du SMAVD, des CG 04, 05, 13 & 84, des préfetures de ces mêmes départements, d'EDF et de Pierre Balland (IGE). Ce bureau se réunira chaque trimestre.

Le pilotage de chaque action du plan Durance sera assuré suivant les modalités précisées dans la partie B/ de ce document. Chaque pilote informe le bureau du comité de pilotage des réunions organisées et de leur compte-rendu, via le SGAR.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

REFERENT ETAT : SGAR

ORGANE DE CONCERTATION : cf ci-dessus

PARTENAIRES ASSOCIES : cf ci-dessus

CALENDRIER

Mise en place du nouveau schéma d'organisation au cours de l'année 2005

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Mise à disposition d'un haut fonctionnaire à temps plein auprès du préfet de région, et des préfets de département.

ORIENTATION n°6 : organiser l'action des différents acteurs et des différentes procédures (contrats de rivière ...) et développer la concertation

INTITULE DE L'ACTION 45 : en poursuivant le contrat de rivière puis en mettant en place une démarche conduisant à l'élaboration d'un SAGE du val de Durance

PROBLEMATIQUE

Il est rappelé que le contrat de rivière est un accord technique et financier entre un ou plusieurs maîtres d'ouvrage locaux d'un même bassin versant et les organismes financeurs qui définit et met en cohérence un programme d'actions pour une gestion durable, équilibrée et globale d'une rivière. Les actions découlent d'objectifs définis collectivement. Le SAGE se distingue du contrat de rivière essentiellement par son poids juridique : outre les incitations d'aménagement (programmes d'équipements, contrats) qui s'adressent aux usagers au sens large, aux porteurs de projets, il comporte des orientations de gestion « opposables » s'adressant aux décideurs et à la police de l'eau.

Etat d'avancement du contrat de rivière Val de Durance :

☞ **Le périmètre du dossier préalable** : de la confluence du Rhône à Sisteron, a été étendu jusqu'à l'aval de Serre-Ponçon.

☞ **Chronologie** : Pour la Durance, le dossier préalable de candidature a été élaboré par le syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD départ 13 et 84) en collaboration avec le syndicat Mixte de Protection des Rives de la Durance (SMPRD) et présenté le 21 juin 2001 au CNA par les Présidents des deux structures. Il est issu de l'étude globale.

(fonctionnement physique et milieux naturels) menée sur le linéaire confluence Rhône- Sisteron (Escale) et de la charte signée le 17 janvier 2001.

☞ **Le comité de rivière du Val de Durance** a été créée par arrêté inter-préfectoral du 22 Janvier 2002. Il, a été mis en place par le préfet de Région le 18 Mars 2002.

☞ **Programme d'études complémentaires**

- étude globale (hydraulique et milieux naturels) entre l'Escalé et Serre-Ponçon en cours ;
- étude franchissabilité des seuils : en cours d'achèvement ;
- étude usages du lit et de ses abords : en cours

☞ **Evolutions de la structure**

Les nouveaux statuts du SMAVD sont actés par délibération du syndicat . Des délibérations sont en cours pour une adhésion des communes jusqu'à Serre –Ponçon, du Conseil Régional et des conseils généraux 04 et 05.

Le contrat de rivière est conçu comme une première étape d'une nouvelle démarche de concertation et de mobilisation des acteurs qui a l'avantage d'être progressive et opérationnelle. Il doit permettre par la suite d'enclencher une démarche d'élaboration de SAGE.

PLAN D'ACTION

- poursuite des études préliminaires au contrat de rivière
- approbation du contrat
- mise en œuvre du contrat
- lancement d'une démarche d'élaboration d'un SAGE, dans le cadre des actions de communication et de concertation prévues par le contrat de rivière.

MODALITES D'ORGANISATION

PILOTAGE : SMAVD

REFERENT ETAT : DRAF et DIREN

ORGANE DE CONCERTATION : comité rivière Durance

PARTENAIRES ASSOCIES : à compléter

CALENDRIER

- agrément définitif et signature du contrat de rivière : 2005 ;
- lancement de la démarche d'élaboration du SAGE : à préciser

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Aides de l'agence possibles pour les études sur le contrat de rivière et le SAGE, le renforcement de la structure de gestion (défi ou bonification lors d'un contrat de rivière), communication, plaquette, colloque, concertation.

F/ Les besoins en financements du plan Durance

Avertissement : Le tableau ci-après synthétise les besoins en financements pour la réalisation des actions du Plan Durance à partir des données disponibles au début du mois de février 2005. La répartition entre financeurs n'est pas, à ce stade, précisée ; il s'agit donc d'une estimation globale du besoin en financement. Suivant le principe « d'évolutivité » du plan Durance, ce tableau devra être réactualisé régulièrement en fonction de l'avancement de la problématique de chaque action. En effet, à ce stade, le degré de finalisation des actions est différent et donc les plans de financements des actions sont plus ou moins précis voire pas encore ébauchés. Dans ce dernier cas, aucun besoin de financement n'est intégré dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, les manques à gagner dans la production hydroélectrique ne sont pas, à ce stade, pris en compte.

	2005	2006	2007	2008	2009-2015
Besoin en financements des actions du Plan Durance (M€).	29	29	31	30	233

ANNEXE 1 – Lettre de mission

ANNEXE 2 – Composition du comité de pilotage du Plan Durance

*Présidé par M. le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
en collaboration avec M. le Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*

M. le Président du conseil général des Alpes de Haute-Provence
M. le Président du conseil général des Hautes-Alpes
M. le Président du conseil général des Alpes-Maritimes
M. le Président du conseil général du Var
M. le Président du conseil général de Vaucluse
M. le Président du conseil général des Bouches-du-Rhône
M. le Trésorier Payeur Général
M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de bassin
M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence
M. le Préfet des Hautes-Alpes
M. le Préfet des Alpes-Maritimes
M. le Préfet du Var
M. le Préfet de Vaucluse
M. le Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône
M. le Directeur régional de l'environnement
M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
M. le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt
M. le Directeur régional des affaires culturelles
M. le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales
M. le Délégué régional au tourisme
M. le Délégué régional de l'agence de l'eau
M. le Délégué du conseil supérieur de la pêche
M. le Directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
M. le Président de la chambre régionale d'agriculture
M. le Président de la chambre régionale de commerce et d'industrie
M. le Directeur de la société du canal de Provence
M. le Président de la commission exécutive Durance
M. le Délégué régional d'électricité de France
M. le Directeur de la compagnie nationale du Rhône
M. le Président du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance
M. le Président du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon
M. le Président du syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buech et de ses affluents
M. le Président de la commission locale de l'eau du bassin versant du Calavon/Coulon
M. le Président du syndicat mixte d'aménagement de la Bléone
M. le Président du parc naturel régional du Lubéron
M. le Président du parc naturel régional du Queyras
M. le Président du parc naturel régional du Verdon
M. le directeur du parc naturel national des Ecrins
M. le Président de l'association régionale des fédérations de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. le Président de l'union régionale vie nature
M. le Président de la section régionale de l'union des fédérations de consommateur
M. Pierre Balland, Inspecteur général de l'environnement

